

---

ANNALI DI STORIA MODERNA  
E CONTEMPORANEA

---

ISTITUTO DI STORIA MODERNA E CONTEMPORANEA  
UNIVERSITÀ CATTOLICA DEL SACRO CUORE

---

8

---

ANNO VIII 2002

---

ESTRATTO

ALDO GIRAUDO

## Ragioni e prospettive del conservatorismo moderato di Cesare d'Azeglio in un memoriale al re Carlo Felice (1821)

Gli anni della restaurazione sabauda, tra i provvedimenti di esasperata reazione sanciti dal manifesto del 14 maggio 1814 e l'avvento al trono di Carlo Alberto (1831), sono stati, nel lavoro delle coscienze, un periodo di crisi e di meditazioni storico-religiose, filosofiche e politiche, decisivo per la maturazione di alcune delle personalità che avrebbero contribuito a fondare teoricamente e istituzionalmente il liberalismo moderato del futuro stato unitario. Santorre di Santarosa, Cesare Balbo, Luigi Provana di Collegno, Roberto d'Azeglio e altri, della generazione che si era affacciata alla vita amministrativa nel primo decennio dell'ottocento, ricevevano una doppia eredità. La prima era costituita dalla tradizione del vecchio Piemonte, mediata da uomini di grande qualità. La seconda era rappresentata dalle feconde esperienze della stagione napoleonica, soprattutto per quanto riguarda le strutture amministrative, gli organi collegiali, il sistema giudiziario e militare, l'organizzazione scolastica e culturale, la vita economica<sup>1</sup>. I fatti del 1821 rappresentarono, nelle loro riflessioni, la presa di coscienza della necessità di un approccio diverso e più realistico alla situazione politica che, abbandonate aspirazioni velleitarie, favorisse un'azione di consolidamento istituzionale e di graduali riforme e un paziente lavoro di formazione dell'opinione pubblica, sulla linea perseguita da Prospero Balbo. Nello scontro con la realtà ci si rese conto della fragilità del costituzionalismo democratico piemontese e della sua sottovalutazione della potenza austriaca in Italia, elementi che avevano alimentato tragiche illusioni e frenato l'evoluzione in senso liberale. Era necessaria una più matura elaborazione teorica

<sup>1</sup> E. PASSERIN D'ENTRÈVES, *La giovinezza di Cesare Balbo*, Firenze, Le Monnier, 1940; N. NADA, *Roberto d'Azeglio*, I, 1790-1846, Roma, Istituto per la storia del Risorgimento italiano, 1965; G.P. ROMAGNANI, *Prospero Balbo intellettuale e uomo di stato (1762-1837)*, II, *Da Napoleone a Carlo Alberto (1800-1837)*, Torino, Deputazione subalpina di storia patria, 1990; P. NOTARIO - N. NADA, *Il Piemonte sabauda dal periodo napoleonico al Risorgimento*, in G. GALASSO (dir.), *Storia d'Italia*, VIII/II, Torino, UTET, 1993; *All'ombra dell'aquila imperiale. Trasformazioni e continuità istituzionali nei territori sabaudi in età napoleonica (1802-1814)*. Atti del convegno, Torino 15-18 ottobre 1990, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali - Ufficio centrale per i beni archivistici, 1994; N. NADA, *I liberali moderati*, in U. LEVRA (a cura di), *Il Piemonte alle soglie del 1848*, Torino, Comitato di Torino dell'Istituto per la storia del Risorgimento italiano, 1999, pp. 341-360.

e un orientamento di segno moderato: in questa direzione si avviarono le riflessioni politiche degli spiriti più illuminati<sup>2</sup>.

Un analogo processo intellettuale avveniva tra i legittimisti producendo riflessioni e scelte di segno diverso, la cui considerazione pare utile per un riesame delle ragioni e dell'impegno di quei conservatori di matrice moderata che, indicando nella monarchia il cardine della stabilità sociale e orientando in senso riformistico la politica interna di Carlo Felice, finirono di fatto per cooperare al consolidamento dello stato sabauda e, in un certo senso, contribuirono a porre basi più consistenti per i futuri sviluppi<sup>3</sup>.

1. Significativo è il caso di Cesare d'Azeglio, tipico esponente della generazione legittimista e riformista del vecchio Piemonte. Presentato prevalentemente nel suo ruolo di militante cattolico, attraverso l'impegno nelle rinate «Amicizie»<sup>4</sup>, e di lealista integerrimo e disinteressato<sup>5</sup>, fu un tempo classificato tra quei retrivi «partigiani assoluti dell'antico regime» che «serrandosi con vincoli ancor più stretti al loro re lo spinsero al cieco ritorno al passato»<sup>6</sup>. In seguito venne giudicato con maggior benevolenza, nelle ragioni del suo conservatorismo aperto alle riforme, e rivalutato come uomo di cultura, teorico e polemista sulle pagine del periodico «L'Amico d'Italia» (1822-1828), da lui fondato e diretto<sup>7</sup>.

Dopo la breve missione diplomatica a Roma (1814), lasciato per alcuni anni ai margini della vita amministrativa e politica dello stato, forse per la sua posizione ultramontana, il 21 maggio 1820 venne incaricato, in qualità di «consigliere di stato», del-

<sup>2</sup> Così fu, ad esempio, per Santorre di Santarosa, Cesare Balbo e Roberto d'Azeglio: G. MASTELLONE, *Un aristocratico in esilio. Santorre di Santarosa*, «Rivista storica italiana», LVI (1953), pp. 56-65; PASSERIN D'ENTRÈVES, *La giovinezza di Cesare Balbo*, pp. 179-259; NADA, *Roberto d'Azeglio*, I, pp. 101-131 e 418; ID., *I liberali moderati*, p. 346; E. FALCOMER, *Il patriottismo in Piemonte fra letteratura e politica: Santarosa, Balbo, Provana e Ornato*, in *Ombre e luci della Restaurazione*, Atti del convegno, Torino 21-24 ottobre 1991, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali – Ufficio centrale per i beni archivistici, 1997, pp. 623-636.

<sup>3</sup> NADA, *I liberali moderati*, pp. 346-347. Sulla giustificazione teorica del legittimismo teocratico cfr. P. STELLA, *Cultura e associazioni cattoliche tra la Restaurazione e il 1864*, in U. LEVRA (a cura di), *Storia di Torino*, VI, *La città nel Risorgimento (1798-1864)*, Torino, Einaudi, 2000, pp. 495-497.

<sup>4</sup> C. BONA, *Il marchese Cesare Tapparelli d'Azeglio e la fine dell'«Amicizia cattolica»*, «Bollettino storico bibliografico subalpino», LVI (1958), pp. 277-317 e LVII (1959), pp. 83-146; ID., *Le «Amicizie». Società segrete e rinascita religiosa (1770-1830)*, Torino, Deputazione subalpina di storia patria, 1962, pp. 341-468.

<sup>5</sup> M. D'AZEGLIO, *I miei ricordi*, II, Firenze, G. Barbera, 1867, pp. 10-11, 236-260; PASSERIN D'ENTRÈVES, *La giovinezza di Cesare Balbo*, pp. 59-60; A. OTTOLINI, *Cesare d'Azeglio e i moti del '21*, «Il Risorgimento», VII (1955), pp. 120-123.

<sup>6</sup> Si veda, ad esempio, l'*Introduzione* di A. COLOMBO (a cura di), *Carteggi e documenti diplomatici di Emanuele d'Azeglio, I: 1831-1854*, Torino, Tip. Palatina, 1920, p. x; L. PUCCIONI, *Per la storia del giornalismo retrivo torinese. Alcune lettere inedite di Cesare d'Azeglio*, «Il Risorgimento italiano», XXV (1932), pp. 295-304.

<sup>7</sup> Su Cesare d'Azeglio cfr. la voce di G. VERUCCI, in *Dizionario biografico degli italiani*, IV, Roma, Istituto dell'enciclopedia italiana, 1962, pp. 742-746, oltre ai contributi datati di E. PASSAMONTI, *Cesare Tapparelli d'Azeglio e Vittorio Alfieri*, «Giornale storico della letteratura italiana», LXXXVIII (1926), pp. 282-317 e di P. PIRRI, *Cesare d'Azeglio e gli albori della stampa cattolica in Italia*, «Civiltà Cattolica», LXXXI (1930), 3, pp. 192-212. Spunti per riavviare il dibattito storiografico sulla figura di Cesare d'Azeglio vengono offerti da NADA, *Roberto d'Azeglio*, I, pp. 10, 30 e 150-151. Sulla tradizione culturale della famiglia d'Azeglio cfr. N. NADA, *Il fondo Tapparelli d'Azeglio nella Biblioteca Civica di Savigliano*, «Rassegna storica del Risorgimento», LI (1964), pp. 89-96.

l'ispezione degli istituti di beneficenza<sup>8</sup>. Una sua dettagliata relazione sullo stato delle opere pie attesta la capacità di collocare i problemi in scenari vasti e complessi e rivela la sua posizione di conservatore illuminato e moderatamente aperto<sup>9</sup>. Doveva condire sostanzialmente la linea di Prospero Balbo, come si rileva anche da una lettera del 3 gennaio 1821 indirizzata a Andrea Mustoxidi, nella quale, pur affermando la sua preferenza per la monarchia assoluta, riconosceva la necessità di energiche riforme del sistema politico piemontese<sup>10</sup>.

Più misurato, in considerazione della situazione di crisi e delle esigenze del destinatario, ma di maggiore rilevanza politica nelle argomentazioni risulta un suo memoriale al re Carlo Felice, firmato il 14 agosto 1821 e intitolato *Du Clergé et de son rétablissement*<sup>11</sup>. Il documento, di cui sono stati pubblicati solo piccoli stralci<sup>12</sup>, appartiene a quel genere di memorie, pareri o ragionamenti che i funzionari piemontesi avevano il compito di elaborare e sottoporre all'autorità superiore ai fini del buon governo. Era anche un'attitudine mentale della nobiltà colta e dei ceti legati a funzioni pubbliche, consapevoli del proprio ruolo istituzionale in un sistema di assolutismo illuminato. Redatto nel periodo di luogotenenza di Ignazio Thaon di Revel e riservato al re Carlo Felice, il memoriale fu compilato su espresso invito superiore e in forma riservata, come appare dalla conclusione:

«Appelé à dire mon opinion, c'est bien la mienne que j'ai exprimée sans avoir cherché ailleurs des lumières, qui m'auraient été si nécessaires. J'en donne ma parole: nul ecclésiastique, nul laïque n'a été consulté: j'ai cru que le secret était sous-entendu, et je l'ai gardé soigneusement»<sup>13</sup>.

Consultato al fine di «indiquer les moyens d'attacher le clergé au roi» e conseguentemente fornire indicazioni operative per l'assestamento degli affari religiosi nello stato, Cesare d'Azeglio si preoccupa di fondare i suoi suggerimenti su considerazioni di natura sociale e di politica ecclesiastica. Nella compagine statale, afferma – riprendendo assiomi cari ai teorici della Restaurazione, direttamente attinti al De Bonald –, tutto è strettamente connesso e la religione gioca un ruolo centrale per la stabilità dell'intero edificio: va dunque individuato un fondamento teorico più sostanzioso, che permetta di operare scelte di governo orientate da una ragione politica accorta. Questa è una delle preoccupazioni che caratterizzano l'orientamento di fondo del memoriale, nel qua-

<sup>8</sup> BONA, *Le «Amicizie»*, pp. 303-304.

<sup>9</sup> Archivio di Stato di Torino (d'ora in poi AST), sez. I, *Opere pie*, m. 216 da inv.

<sup>10</sup> Il documento è citato da NADA, *Roberto d'Azeglio*, pp. 150-151.

<sup>11</sup> *Du Clergé et de son rétablissement*, ms. allografo di pp. 72, in AST, sez. I, *Materie ecclesiastiche*, cat. I, *Negoziazioni con Roma*, m. 15 da inv.; la firma di Cesare d'Azeglio e la data a p. 56.

<sup>12</sup> Segnalato da NADA, *Roberto d'Azeglio*, I, p. 151; usato per un accenno alla funzione missionaria delle congregazioni religiose da C. BONA, *La rinascita missionaria in Italia*, Torino, Ed. Missioni Consolata, 1964, pp. 70-71; riassunto per la parte relativa alla situazione del clero, alle cause dei mali che lo travagliavano e ai loro rimedi da A. GIRAUDDO, *Clero seminario e società. Aspetti della restaurazione religiosa a Torino*, Roma, LAS, 1993, pp. 46-49.

<sup>13</sup> *Du Clergé*, p. 56.

le l'autore evita cenni espliciti ai moti della primavera precedente, forse per non sviare l'attenzione da quanto considera il cuore della questione. Prevale il tentativo di mostrare come gli sconvolgimenti rivoluzionari e la conseguente «corruzione» dei principi che avevano prodotto lo sgretolamento sociale richiedessero un'azione di governo e di *rétablissement* attenta a provvedere un'opera di riordino non puramente conservativa o soltanto amministrativa. Troppe ferite interiori e guasti di carattere morale e sociale – egli scrive –, prodotti dal 'filosofismo', dalla rivoluzione francese o indotti dal sistema di governo napoleonico, rimanevano irrisolti o solo in parte affrontati per carenza di analisi più sostanziosa e per mancanza di un programma.

Ma è probabile che chi lo aveva interpellato fosse mosso proprio dall'istanza di una considerazione attenta delle cause che erano state all'origine della recente 'rivoluzione'. Infatti i mesi trascorsi tra i moti e l'ingresso di Carlo Felice come sovrano nei suoi stati (21 ottobre 1821) non saranno caratterizzati soltanto dalla repressione e dall'inasprimento della politica assolutista, ma da una capillare azione di revisione in tutti i settori della vita sociale e istituzionale, attraverso il coinvolgimento di competenze diverse. La documentazione rivela un febbrile lavoro di studio, di proposte e di provvedimenti, mirato ad estendere il controllo e a dare organicità e stabilità, soprattutto in alcuni ambiti capitali come le funzioni di polizia, la giustizia, l'esercito e l'istruzione pubblica<sup>14</sup>.

Ne prendeva atto lo stesso Prospero Balbo in un *Mémoire* composto tra aprile e agosto 1821:

«Quelques-unes des mesures projetées sont devenues maintenant beaucoup plus difficiles par les nouveaux embarras, qui on été le fruit de nos malheurs: du reste, si tout a été retardé, rien n'est perdu; la sagesse du roi nous l'assure, et déjà nous en avons des preuves»<sup>15</sup>.

Si cercava di recuperare quanto negli anni precedenti non si era riusciti a compiere con riforme operative, emanando disposizioni dirette alla funzionalità amministrativa, a una più oculata vigilanza, al superamento di tensioni tra le varie componenti sociali e di situazioni confuse che si pensava avessero concorso all'instabilità generale. I fatti avevano dimostrato la fondatezza delle ragioni riformistiche del Balbo contro le argomentazioni dei conservatori più rigidi, come quelle espresse da Joseph de Maistre il 25 ottobre 1820 nel corso di una seduta del congresso dei ministri per il rifiuto di ogni tipo di riforma dell'assetto giudiziario nel timore di dare esca alla febbre costituzionale<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Si vedano alcuni contributi interessanti in questo senso, in *Ombre e luci della Restaurazione*, in particolare, per la soppressione del ministero di polizia e l'attribuzione delle sue funzioni alla Segreteria degli interni: E. MONGIANO, *La Segreteria degli interni e la polizia*, *ibid.*, pp. 116-119; per i problemi relativi alla giustizia: G.S. PENE VIDARI, *Problemi e prospettive della codificazione*, *ibid.*, pp. 189-191 e M.B. BERTINI, *L'ordinamento giudiziario durante la Restaurazione*, *ibid.*, pp. 130-134; per l'esercito: P. DEL NEGRO, «Die Tendenz ist die ganze Nation zu militarisieren». *Le politiche militari della restaurazione sabauda da Vittorio Emanuele I a Carlo Felice*, *ibid.*, pp. 257-258; per l'istruzione pubblica: R. BERARDI, *L'istruzione primaria e secondaria*, *ibid.*, pp. 524-532.

<sup>15</sup> ROMAGNANI, *Prospero Balbo*, II, p. 588.

<sup>16</sup> I. SOFFIETTI, *Dalla pluralità all'unità: gli ordinamenti giuridici nell'età della Restaurazione*, in *Ombre e luci della Restaurazione*, pp. 165-166; ROMAGNANI, *Prospero Balbo*, II, pp. 459-462.

Carlo Felice, ritenendo che la divisione interna all'élite governativa avesse aggravato l'incertezza del fratello Vittorio Emanuele e inciso sulla mancata stabilizzazione generale dello stato, accantonò sia i membri riformisti del precedente governo, come Prospero Balbo e gli stessi Vallesa e San Marzano, sia i conservatori, come Thaon di Revel, della Valle e altri, ritenendoli «plus dangereux que utiles»<sup>17</sup>. Si circondò di un nuovo gruppo dirigente più compatto, concorde nell'azione di controllo e di intervento per il rafforzamento del tessuto amministrativo e delle istituzioni. Così, superato lo stato di allerta, sarà possibile promuovere lungo il decennio tutta una serie di riforme e una «politica di raccoglimento» tesa a rinsaldare i legami «fra la monarchia e le varie componenti territoriali dello stato», che, unitamente all'impulso dato ai lavori pubblici, all'industria manifatturiera e al commercio, ma anche alla vita religiosa e all'istruzione popolare, avrebbero creato le condizioni per una ripresa generale e contribuito a preparare il terreno ai mutamenti dell'età carloalbertina<sup>18</sup>.

Collocata in questo scenario, l'analisi del memoriale di Cesare d'Azeglio – al di là della verifica dei suoi esiti operativi – fornisce spunti per una maggior comprensione del momento elaborativo e delle suggestioni ideologiche e politiche che ispirarono la linea politica e gli interventi del regno di Carlo Felice, pur tra resistenze e timori.

2. La religione e le istituzioni ecclesiastiche, l'azione pastorale e il clero, la pratica religiosa e la spiritualità, l'istruzione catechistica e la formazione delle coscienze, innervate profondamente nel tessuto sociale e culturale, risultavano, nei quadri mentali di conservatori e di costituzionali, aspetti importanti e determinanti ai fini della coesione nazionale.

La politica della religione di epoca francese, seppure in un diverso orizzonte, sembrerebbe essere stata alimentata dalle stesse convinzioni. Le riforme napoleoniche, tuttavia, mirate a subordinare le istituzioni pastorali ai fini governativi, strumentalizzandole più che in passato (entro i moduli di un giurisdizionalismo moderato) avevano destabilizzato la compagine ecclesiastica sabauda con ripercussioni sulla pratica religiosa delle popolazioni, sulla vita del clero e sull'intero sistema sociale<sup>19</sup>. Ora peraltro si andava oltre la semplice considerazione dell'utilità della religione ai fini del governo. Il fascino esercitato nella Restaurazione dal *Génie du Christianisme* di Chateaubriand, opera caratterizzata dall'esaltazione estetica e dalla rivalutazione dei valori religiosi ai fini del progresso e della civiltà, trovava riscontro in una persuasione diffusa tra gli intellettuali europei, non solo quelli vicini al conservatorismo teocratico. Era anche la convinzione delle giovani élites subalpine, come Cesare Balbo e i suoi amici. Lo stesso

<sup>17</sup> Lettera al fratello Vittorio Emanuele I, 17 ottobre 1821, citata da ROMAGNANI, *Prospero Balbo*, II, p. 571.

<sup>18</sup> Cfr. N. NADA, *Lineamenti della politica interna del governo sabauda nell'età della Restaurazione*, in *Ombre e luci della Restaurazione*, pp. 773-776.

<sup>19</sup> Sui risvolti economici e sociali della vendita dei beni nazionali, delle proprietà immobili di provenienza ecclesiastica, cfr. P. NOTARIO, *La vendita dei beni nazionali in Piemonte nel periodo napoleonico (1800-1814)*, Milano, Banca Commerciale Italiana, 1980; ID., *Risanamento della finanza statale e debito pubblico tra età napoleonica e Restaurazione*, in *Ombre e luci della Restaurazione*, 432-443; e, più in generale, R. ZANGHERI, *Gli anni francesi in Italia: le nuove condizioni della proprietà*, «Studi storici», XXI (1979), pp. 5-26.

Roberto d'Azeglio in esilio trascriveva, tra 1821 e 1823, brani di autori non cattolici che sostenevano la funzione fecondante del cristianesimo per l'avanzamento della civiltà<sup>20</sup>.

Secondo i progetti dei restauratori, il ritorno agli antichi equilibri avrebbe dovuto comportare innanzitutto un lavoro di ricostruzione delle strutture ecclesiastiche. Su questa base si riteneva di poter attuare la restaurazione religiosa e morale. Nel presentare i compiti della «commissione per gli affari ecclesiastici» costituita nel novembre 1814, il ministro Vallesa aveva precisato che essa si sarebbe occupata di

«tutto quanto riflette lo ristabilimento delle sedi vescovili; seminari; case religiose per regolari dell'uno e dell'altro sesso; la riorganizzazione delle confraternite, opere pie e altre fondazioni di pubblica beneficenza; la reintegrazione de' benefici semplici, cappellanie ecclesiastiche ed anche laicane; la ricomposizione de' ceti degli ecclesiastici secolari, cioè de' capitoli delle cattedrali, e delle collegiate; lo stabilimento di qualche comunità di preti secolari, ed insomma tutti quegli altri oggetti di religione, che quella commissione crederà per meritare o riordinamento, o riforma»<sup>21</sup>.

Ma l'impresa si stava rivelando molto complessa. Superata la fase di sistemazione delle circoscrizioni diocesane, nonostante l'impegno personale del re Vittorio Emanuele I, il programma si trovava inceppato per problemi connessi con le radicali mutazioni dell'assetto patrimoniale e fondiario avvenute in seguito alla vendita dei beni nazionali, ma anche a causa dell'atteggiamento rigidamente giurisdizionalista dei funzionari sabaudi. Proprio per il suo dissenso su quest'ultimo punto, Cesare d'Azeglio aveva ritenuto suo dovere il rassegnare le dimissioni da inviato presso la Santa Sede nell'agosto 1814<sup>22</sup>.

Quanto al clero, nelle sue diverse componenti, molti problemi rimanevano irrisolti: erano quelli più immediati di carattere pastorale, disciplinare e formativo ed erano quelli relativi ad un orizzonte globale di identità spirituale, di senso morale e di funzione civile. C'era poi una grave crisi vocazionale, espressione di un più profondo malessere culturale e spirituale della società subalpina. Agli occhi del governo emergevano soprattutto gli aspetti finanziari. Una lettera di Vittorio Emanuele I al papa, dei primi mesi del 1819, denunciava, insieme alle intenzioni sovrane, anche i nodi più intricati:

«Il grave peso, che sopporta il nostro erario per le pensioni de' molti claustrali dell'uno, e dell'altro sesso, e le vistose somme, che dobbiamo erogare annualmente per supplemento di congrue a parroci, ci hanno forzato a lasciare, che varie case religiose, e principalmente in questa città continuassero a servire di caserma, uso cui furono nella massima parte destinate dal cessato governo, ed altre destinate a pubblici stabilimenti. Si è pure continuato a versare il prodotto di diversi beni già appartenenti a corpi religiosi nelle nostre finanze, in

<sup>20</sup> PASSERIN D'ENTRÈVES, *La giovinezza di Cesare Balbo*, p. 204; NADA, *Roberto d'Azeglio*, p. 133.

<sup>21</sup> Dispaccio n. 27 al marchese Raimondo Quesada di San Saturnino, 19 novembre 1814, in AST, sez. I, *Lettere Ministri Roma, Lettera del Ministro Esteri all'Inviato Sardo in Roma*, m. 1.

<sup>22</sup> BONA, *Le «Amicizie»*, pp. 302-304.

parziale isgraviò delle stesse per il peso di gran lunga maggiore, che esse sopportano di congrue e pensioni»<sup>23</sup>.

Su questo fronte ci si era mossi, con l'istituzione di una seconda commissione che, in collaborazione coi neo eletti arcivescovi di Torino e di Genova, mirasse ad agevolare la soluzione dei problemi pendenti<sup>24</sup>. La trafila diplomatica per il riconoscimento pontificio della commissione si era protratta fino all'aprile 1820, cosicché i passi realizzati prima della rivoluzione piemontese erano stati limitati. Nell'impatto emotivo seguito agli affari ecclesiastici andavano affrontati con maggior attenzione allo stato d'animo dei membri del clero, ai loro umori e alle loro 'massime', al loro ruolo sociale, per un intervento mirato a ricostruirne la coscienza di una missione religiosa, morale e civile, unita al senso di fedeltà dinastica e di appartenenza nazionale. Aspetti sui quali il dibattito era vivo tra gli esponenti più avvertiti del partito conservatore, ecclesiastici e laici, come i vescovi Francesco Maria Bigex e Luigi Lambruschini, Joseph de Maistre e Cesare d'Azeglio. Quest'ultimo – che nel novembre 1817 aveva partecipato alla rifondazione dell'*Amicizia*, istituzione mirata alla rigenerazione degli spiriti in prospettiva cattolica e monarchica, e ne era divenuto il principale sostenitore<sup>25</sup> – si impegnava in una riflessione politica più articolata.

Alle soglie della Restaurazione la lettura della situazione morale del clero piemontese fatta da Pio Brunone Lanteri, rappresentante di spicco della reazione cattolica ultraconservatrice, era stata molto pesante nei confronti dei vescovi, dei professori della facoltà di teologia e di altri personaggi di spicco, filtrata da preoccupazioni dottrinali: vedeva in essi dei collaboratori del governo napoleonico, propensi alle massime gallicane, al giansenismo e al febbronianesimo, partigiani del giurisdizionalismo statale, con «poco o nessun attaccamento ai decreti, decisioni della S. Sede e proibizione de' libri». Appena più sfumato risultava il quadro delineato dall'agente pontificio in Torino nell'ottobre 1814: «In verità non mancano qui gli ecclesiastici, i quali di cuore e di massima professano divozione e attaccamento alla S. Sede, ed al capo supremo della chiesa, ma ve ne sono disgraziatamente altrettanti almeno, e più ancora nelle provincie, che nella capitale, i quali riguardano questi sentimenti, e questi doveri, o con indifferenza, o con disprezzo, perché infatuati delle massime oltramontane, ed altri miseramente seguaci delle dottrine giansenistiche»<sup>26</sup>.

<sup>23</sup> Minuta di lettera s.d. [un'annotazione archivistica tardiva la fa risalire al 1814, ma il riferimento interno all'avvenuta nomina dell'arcivescovo di Torino e alla prossima designazione dell'arcivescovo di Genova ci induce a collocarla tra il 21 dicembre 1818 e il 6 settembre 1819], in AST, sez. I, *Materie ecclesiastiche*, I cat., *Negoziazioni con Roma*, m. 14 non inv.

<sup>24</sup> La domanda di delega agli arcivescovi di Torino e di Genova per la partecipazione alla commissione fu presentata alla S. Sede nel 1820, ed incontrò resistenze da parte del cardinale segretario di stato: cfr. la corrispondenza tra il conte Barbaroux e il ministero degli Esteri (Roma, 6 aprile 1820, 13 aprile 1820; 16 aprile 1820), *ibid.*

<sup>25</sup> BONA, *Le «Amicizie»*, pp. 319-339.

<sup>26</sup> I testi sono riportati in P. SAVIO, *Devozione di Mgr. Adeodato Turchi alla Santa Sede. Testo e DCLXXVII documenti sul giansenismo italiano ed estero*, Roma, L'Italia francescana, 1938, pp. 252-253, 544-558.

L'analisi di Cesare d'Azeglio si staglia in un orizzonte diverso, meno vincolata ad una rappresentazione esclusivamente dottrinale e clericale, più interessata ai risvolti sociali, politici e morali, alle cause profonde, alle prospettive di soluzione, ma soprattutto alla promozione di una consapevolezza più attenta e critica da parte del sovrano nella considerazione del problema e delle sue ripercussioni.

Così si spiega la struttura articolata del documento, che, dopo alcune riflessioni preliminari sulle cause dello scadimento morale e religioso del clero e sulla necessità di un suo *rétablissement*, contiene cinque capitoli: uno volto ad illustrare la tesi politica della priorità del problema religioso nelle preoccupazioni governative, due dedicati alle istituzioni ecclesiastiche 'essenziali' e a quelle 'secondarie' da ristabilire e sostenere finanziariamente, un quarto con suggerimenti operativi per il reperimento dei mezzi finanziari, e l'ultimo che insiste sulla necessità di un'azione più radicale, mirata al ristabilimento dei principi morali. In appendice l'autore colloca quattro documenti finalizzati a illustrare o comprovare ulteriormente le sue tesi: due sono attinti dal de Bonald sull'importanza sociale della religione; gli altri sono dello stesso d'Azeglio, sull'utilità di affidare l'educazione dei fanciulli poveri a congregazioni religiose e sui diritti di stato e chiesa in relazione ai beni ecclesiastici e a quelli delle opere pie.

3. L'interesse del memoriale risiede nella sua natura politica e in una marcata preoccupazione educativa. In bilico tra lettura provvidenzialistica degli eventi e coscienza di una responsabilità storica generatrice di operatività riformistica, il d'Azeglio sviluppa le sue argomentazioni, con le quali peraltro Carlo Felice dovette trovarsi in piena sintonia, come risulta dalle sottolineature dei passi salienti in margine al documento e soprattutto dalla linea politica perseguita nel decennio di regno. L'orizzonte è quello del lealismo dinastico e della teocrazia che un forte accento posto sull'analisi della realtà, sullo sforzo di comprensione dei nodi problematici e sull'urgenza di interventi decisi e ragionati in proiezione del futuro, colorano di una caratteristica propria, dando alle soluzioni proposte una potenziale fecondità sulla lunga durata.

Il *Du Clergé* orienta l'attenzione sul clero come ganglio vitale di vasta portata sociale. La sua analisi, che ha come filtro un modello tridentino e ultramontano di prete attivo e zelante, culturalmente coltivato e animato da sentimenti di fedeltà dinastica, parte dalla constatazione del torpore generale diffuso negli ambiti ecclesiastici dopo il quindicennio francese: «Il s'est introduit un système sans énergie, qui est peut-être la plaie plus funeste de notre âge». Il filosofismo, «à force de crier tolérance» l'ha spuntata, cosicché, il timore del peggio e il desiderio di tranquillità, ma anche l'incertezza dell'avvenire hanno generato il «non faire», con danno delle persone e della società. A questo si è aggiunta l'abitudine ad una dipendenza totale dal governo che ha fatto perdere al clero persino l'idea di poter agire autonomamente<sup>27</sup>. Quella di Robespierre e del terrore non è stata l'epoca più nociva. Infatti dal sangue dei martiri sorgono cristiani più consapevoli, come si è potuto constatare nelle chiese della Savoia, dove una persecuzione sanguinosa ha temprato gli animi. In Piemonte la persecuzione più subdola,

<sup>27</sup> *Du Clergé*, pp. 46-47.

che non ha ucciso i preti, ma ne ha corrotti parecchi, ha prodotto funesti effetti<sup>28</sup>. La tattica di Bonaparte, che risollevò e favorì la religione in chiave strumentale, acquistando così credito fra gli ecclesiastici, si è risolta in una trappola astuta: i migliori sono stati sedotti con basse decorazioni e gli indegni e i vili comperati con denaro: coloro che si sono chinati alle sue lusinghe non hanno potuto più rialzarsi.

Anche in Torino i principi ispiratori della rivoluzione avevano trovato adepti prima che essa scoppiasse in Francia, tra il clero come tra gli uomini di legge. Coloro che non seguivano tale scuola rimasero saldi nella fedeltà e pagarono un duro prezzo. Ma con il disordine i cattivi soggetti presero il sopravvento, i deboli e gli irresoluti ne furono trascinati. Chi non si era lasciato corrompere totalmente acquistò comunque inclinazioni basse, atteggiamenti mondani. Cosicché anche tra i preti migliori si insinuarono abitudini di indipendenza, di avversione all'assoggettamento, una caduta di tono e di dignità che hanno gettato il discredito sugli ecclesiastici. Si spiega così perché presentemente «ils n'ont pas tous le zèle qu'ils devraient avoir pour commander la fidélité envers le roi»<sup>29</sup>.

Il destinatario del documento poteva percepire dietro a queste analisi riferimenti circostanziati e giudizi su personaggi e fatti noti, come le sofferte dimissioni dell'arcivescovo Buronzo del Signore nel 1805 e l'opposta posizione assunta dal successore Giacinto della Torre di sintonia con la politica e i metodi imperiali. Era indotto a cogliere anche le radici della passività e della sfiducia del clero nei confronti dell'autorità governativa che si risolvevano in un appiattimento generale privando la nazione di guide spirituali e morali. Veniva così persuaso a considerare il senso delle proposte, orientate prima su questioni di principio e di ricostruzione morale, poi su scelte amministrative e organizzative. Infatti, suggeriva Cesare d'Azeglio, se i falsi principi e la legge hanno reso possibile tale devastazione, la legge e i buoni principi devono collaborare alla riforma degli ecclesiastici, con severità, richiedendo loro una condotta santa, ma anche restituendoli a uno stato di vita onorevole e sicuro, e liberandoli da quella dipendenza continua, inquieta e servile dai capricci dell'autorità in cui li aveva gettati la rivoluzione<sup>30</sup>.

Per quanto l'approccio al problema del recupero di consenso e di fedeltà dinastica del clero venga attuato prevalentemente dall'angolatura della sua importanza per la coesione civile, d'Azeglio accenna quasi solo di passaggio e come fatto secondario alla convenienza pratica della religione ai fini del governo:

«Humainement parlant on démontrerait aisément, que le système de conduire les hommes par la religion est le plus utile, même le seul praticable à la longue: même sous ce point de vue elle serait encore l'objet capital»<sup>31</sup>.

Le sue argomentazioni si sviluppano ad altro livello, ripreso poi tra 1822 e 1828 negli articoli sull'«Amico d'Italia», quello appunto del valore fondante del fatto religioso per

<sup>28</sup> *Ibid.*, pp. 27-28.

<sup>29</sup> *Ibid.*, pp. 2-5.

<sup>30</sup> *Ibid.*, pp. 5-6.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 7.

l'identità civile e morale della nazione. La religione è base e cemento della struttura sociale, «sans elle l'édifice ne pouvait subsister: il s'écroula avec un fracas, dont nos oreilles sont encore assourdies»<sup>32</sup>. In tale prospettiva teocratica essa «n'est pas seulement un bien, mais le plus grand de tous les biens: un bien, qui préserve tous les autres de dégénérer», perché guidando l'uomo verso Dio e facendo di questo orientamento lo scopo principale dell'esistenza, unifica e orienta individui e intera collettività secondo motivi superiori. Infatti la religione non si limita al culto. È in grado di influire su ogni azione della società, ispirando e modificando tutte le scelte dei membri di questo grande corpo, introducendovi «le seul aromate qui puisse l'empêcher de se corrompre»<sup>33</sup>. Così può agire efficacemente sulla formazione delle coscienze, sulla prevenzione delle passioni disgregatrici, sull'orientamento ai valori e alle virtù:

«L'aromate est nécessaire partout. Il préserve les grands de la corruption de l'orgueil, de la licence, et de la paresse: les inférieurs des crimes de l'envie, de l'intempérance, de la cupidité, du désespoir. Il étouffe, ou il emploie au bien l'amour propre, ennemi du dévouement si utile à la société; ce dévouement, qui ne prétend pas de récompenses, qui persévère lors même qu'il éprouve des injustices»<sup>34</sup>.

Luogo privilegiato della sua azione benefica è il culto pubblico, nel quale, mentre ci si riunisce per onorare Dio, si conseguono due altri importanti effetti: viene confermato il senso di appartenenza comunitaria e si opera la formazione delle coscienze, attraverso l'azione dei ministri che annunciano le verità dogmatiche e morali. Le istituzioni ecclesiastiche, tuttavia, sono essenziali alla vita della chiesa e alla sua funzione civile.

Da tali presupposti d'Azeglio deriva diritti e doveri: il diritto dei singoli e della nazione all'esercizio della religione, il dovere di praticarla e di farla praticare, e, nelle particolari contingenze storiche del Piemonte, il dovere del re, stabilito da Dio per fare il bene del suo popolo, di favorirne le funzioni ristabilendo dove è necessario le istituzioni della chiesa e sostenendole con risorse economiche adeguate, come avviene per gli altri corpi dello stato: «Il faut que la Patrie soit défendue, la justice rendue, les impôts perçus: il faut de même et avant tout que le peuple soit instruit de la religion, qu'il ait le moyen de la pratiquer»<sup>35</sup>. L'autore insiste su tale obbligo. Se la restituzione dei troni è stata opera di Dio, la restaurazione è affidata agli uomini; è necessario mettersi zelo, volontà e sacrificio: «Il faut que le Souverain le sente bien vivement, bien intimement»<sup>36</sup>.

Più che gli argomenti, dunque, derivati dal comune sentire del conservatorismo europeo, è il tono e il contesto in cui essi vengono sviluppati a rivestire interesse, poiché fanno trasparire l'animo e le preoccupazioni del movimento legitimista piemontese.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>33</sup> *Ibid.*, pp. 7-8.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>36</sup> *Ibid.*, pp. 3 e 10.

tese e possono offrire una chiave interpretativa delle prospettive che stanno alla base delle scelte di governo di Carlo Felice.

4. Le proposte di soluzione contenute nel memoriale si rivelano conseguenti con gli scenari delineati. Lo si può vedere nelle considerazioni sui mezzi economici e sulla restituzione dei beni della chiesa, dove accanto all'argomentazione di natura storico giuridica tradizionale, sviluppata nell'appendice quarta (*I beni della chiesa e dei poveri*), emerge più convincente la riflessione politica e amministrativa<sup>37</sup>. Lo si coglie negli «articles pour la réforme», improntati a un severo controllo congiunto, da parte dei vescovi e del governo, sul clero<sup>38</sup>. Ma soprattutto si evidenzia nell'insistenza sui risvolti educativi, la cui traduzione operativa avrà una risonanza molto più vasta.

L'indugiare di Cesare d'Azeglio sul ruolo dei cappellani militari, ad esempio, richiama indirettamente il coinvolgimento delle forze armate nelle vicende della primavera precedente, ma non fa che rimarcare la sua convinzione sull'efficacia della religione nella fondazione dei valori morali, nell'orientamento delle coscienze, nella formazione alla lealtà e, di conseguenza, sulla missione prevalentemente educativa del clero. Il cappellano militare, però – e qui emerge l'approccio non semplicemente funzionale del cattolicesimo riformista –, otterrà questi risultati se dotato di un complesso di virtù e improntato ad un metodo pastorale attivo radicato nell'interiorità e in una rinnovata coscienza spirituale<sup>39</sup>.

L'osservazione del processo di scollamento in atto tra società e religione, più visibile nell'ambiente militare, dunque, porterebbe l'autore a configurare i tratti di un modello di prete che diverrà prevalente nei decenni successivi e imporrà una svolta nella prassi pastorale della chiesa. Come motiva la sua insistenza sulla cura della formazione morale e teologica impartita nei seminari e sull'importanza della continuità educativa, disapprovando la prassi di rimandare in famiglia i seminaristi nei quattro mesi estivi:

«Le séminariste appelé à la perfection; obligé par état de se consumer dans des études arides, sérieuses, et d'acquérir de la dignité, de l'urbanité: fort souvent placé par sa naissance dans des sociétés grossières, ignorantes: sera livré à lui-même en butte au ridicule que l'on verse si volontiers sur tout ce qui ressemble à dévotion, à régularité, pendant quatre grands mois, dans lesquels se rencontrent l'automne, les vendanges, c'est-à-dire les saturnales des villageois»<sup>40</sup>.

Egli prospetta un'educazione più vigile, in considerazione dell'età 'focosa', delle esigenze di perfezione connesse con lo stato di vita e soprattutto dell'incredulità e della dissolutezza introdotte anche nei villaggi più remoti dal ritorno dei coscritti e dalla «industrie infernale du prosélytisme libéral, qui ne peut manquer de diriger ses éduca-

<sup>37</sup> *Ibid.*, pp. 26-28, 65-72.

<sup>38</sup> *Ibid.*, pp. 49-51.

<sup>39</sup> *Ibid.*, pp. 19-22.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 24.

tions contre ces jeunes lévites; qui poussera même la prévoyance jusqu'à y mettre de la mesure, afin que loin d'abandonner le sanctuaire ils y restent pour le souiller»<sup>41</sup>.

Sono le stesse motivazioni che lo spingono a proporre l'istituzione di piccoli seminari diocesani nelle città minori e nei grossi borghi. In essi gli allievi, con la scelta di buoni insegnanti e un'educazione mirata che esclude «les accessoires brillants», si limita all'insegnamento della lingua italiana e latina, degli elementi di greco e di francese, privilegia i divertimenti semplici, verrebbero preservati dall'irrequietezza e ne uscirebbero più attenti ai loro doveri, meno esposti a compagnie immodeste, a comportamenti pericolosi «qui sont souvent le fruit de la culture des beaux arts». Così, non solo coloro che si orientano alla carriera ecclesiastica rimarrebbero preventivamente imbevuti dello spirito ecclesiastico, ma anche quegli altri che restano nel mondo verrebbero plasmati dai principi religiosi, «d'où suivent l'amour de l'ordre, du travail, l'obéissance à l'autorité légitime, les vertus privées, l'exactitude aux devoirs d'état». A sostegno della sua tesi cita l'esempio del reggimento di Savoia, il cui comportamento esemplare e la lealtà dimostrata nei recenti eventi è sotto gli occhi di tutti:

«Eh! bien: la Savoie a sept petits séminaires: et pour en assurer l'heureux résultat, les meilleurs sujets ont été chargés de les diriger. On a préféré de confier les Paroisses à des individus moins habiles, croyant avec raison que les grands moyens de ces ecclésiastiques distingués produiraient un fruit bien plus étendu en les employant à former la nombreuse génération croissante, seul espoir de l'Eglise, de l'État»<sup>42</sup>.

Il d'Azeglio ritiene che la promozione di queste case di formazione e l'estensione dell'Opera della Mendicizia Istruita all'alfabetizzazione delle classi popolari cittadine (nelle modalità suggerite nell'appendice terza), avrebbero il vantaggio di completare il sistema di pubblica educazione e risulterebbero un antidoto contro «la manie de l'enseignement mutuel»; il popolo saprebbe quanto basta e non troppo e le classi medie imbevute di sani principi non correrebbero alcun pericolo, «pourvu que la censure des livres ne soit pas un vain fantôme». Più oltre suggerisce anche, ma ai fini di alleviarne il peso economico, l'affidamento dei piccoli seminari alla gestione di corporazioni religiose insegnanti, come i gesuiti e i barnabiti, e propone di trasformare qualche collegio già istituito, «qui ne réponde pas aux intentions de S.M.», in un piccolo seminario, per farlo passare così sotto la garanzia del controllo vescovile.

Sono indicazioni evidentemente mosse dal sospetto nei confronti di quanto, nell'impatto emotivo degli eventi passati e presenti, veniva sentito come fonte delle recenti ribellioni e causa della dissoluzione sociale; non si ignorano tuttavia le ragioni e i timori di chi sostiene posizioni contrarie. «Le philosophisme réclamera contre une méthode si religieuse [...] Ses échos répéteront les phrases du siècle contre l'influence du Clergé», commenta l'autore, tuttavia, nonostante la legittimità di questi timori, la situazione attuale dell'Europa, la *forma mentis*, l'insieme delle circostanze politiche e

<sup>41</sup> *Ibid.*, pp. 23-25.

<sup>42</sup> *Ibid.*, pp. 36-37.

morali, rendono assolutamente impossibile il ritorno al passato. Al contrario, esigono che si valorizzi l'influsso di coloro che, per la loro missione spirituale, sono in grado di ottenere quanto nessuna potenza temporale può raggiungere<sup>43</sup>.

La medesima prospettiva educativa orienta il discorso sull'insegnamento universitario e la politica culturale. Se gli avvenimenti hanno gettato il discredito sulle università, insinua d'Azeglio, sarebbe dannosa esagerazione condannare e proscrivere le scienze. L'abuso che se n'è fatto dimostra piuttosto la necessità che esse vengano approfondite da uomini capaci di ritorcerne l'utilizzo contro gli empì. Prospetta dunque innanzitutto la formazione di una élite culturale tra il clero, con finalità prevalentemente polemiche e apologetiche, da dislocare strategicamente sul territorio: nei capitoli cattedrali, nei luoghi dove c'è maggior concentrazione di stranieri e di persone istruite, nelle guarnigioni militari e nelle città commerciali. Sostiene poi la necessità di inculcare ad ogni professore universitario il dovere di 'aromatizzare' il suo insegnamento:

«Qu'il ait soin de prémunir ses disciples au fur et à mesure que le cours de ses leçons l'amène à toucher à quelque sujet dont les sophistes ayent abusé. Qu'il n'y mette aucune affectation: il doit le faire avec beaucoup de discrétion, de délicatesse, de manière à ne pas nuire en voulant bien faire»<sup>44</sup>.

Era un tema che stava a cuore alla cerchia delle *Amicizie* torinesi, già dibattuto nel marzo di quell'anno, partendo da un proposta di cattedra di «filosofia sublime» da istituirsi nell'università, presentato da Luigi Gattinara<sup>45</sup>.

Nello stesso quadro vanno collocati gli accenni all'educazione delle fanciulle, in considerazione del futuro ruolo materno e sociale. «Il importe que leur âme, leur esprit soient d'accord avec la Religion, avec le système politique» ed è conveniente che la loro formazione avvenga nel clima religioso e devoto dei conventi, nei quali, comunque, ammette il d'Azeglio, sarebbero «fort desirables» dei miglioramenti<sup>46</sup>. L'argomento viene ripreso nell'appendice terza sull'educazione dei poveri. Qui si colgono sensibilità e idee sulla valenza sociale dell'elevazione del popolo e sull'istruzione dei fanciulli che incominciavano a destare crescente attenzione tra i ceti colti più sensibili e avrebbero prodotto la fioritura di iniziative e il dibattito pedagogico dei decenni successivi. Il tema è direttamente correlato alla riforma dell'Opera della Mendicizia Istruita, istituzione settecentesca fondata per la cura dei fanciulli poveri trascurati dai genitori, della quale il d'Azeglio si stava occupando in qualità di amministratore. Egli rimarca l'importanza per la nazione di una tale istituzione, «qui plante les bons principes dans le bas peuple, et

<sup>43</sup> *Ibid.*, pp. 37-38.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>45</sup> Cfr. il verbale dell'adunanza dell'8 marzo 1821, steso dallo stesso d'Azeglio: «Si leggono osservazioni sul progetto di cattedra riferito quindici giorni addietro. In esse è lodato: ma perché seguendolo interamente si teme di mescolare il veleno senza la certezza che basti l'antidoto congiuntovi, sono proposte alcune modificazioni per un canto, e dall'altro si nota che dovrebbero tutti i professori intrecciare nell'insegnamento proprio la confutazione degli errori che s'incontrano nei libri, e che si vogliono stortamente dedurre dalle teorie o dalle scoperte proprie di quella scienza» (BONA, *Le «Amicizie»*, p. 573).

<sup>46</sup> *Du Clergé*, pp. 54-55.

engage à devenir laborieux ses enfans, que l'oisiveté, le crime, et le gibet auraient un jour réclamés», ma ne indica pure il limite nella discontinuità di direzione e di prospettive. Suggestisce di affidarne la cura a congregazioni religiose dedite all'educazione, come i fratelli delle Scuole Cristiane (*Ignorantins*) per i fanciulli, le suore di san Giuseppe di Chambéry o le religiose della marchesa di Canossa per le ragazze, giustificando la sua preferenza, forse «exagérée», per le corporazioni religiose con l'affermazione che al momento non parrebbe disponibile mezzo più pratico, sicuro e conveniente a garantire la stabilità necessaria per rendere utili opere destinate al servizio pubblico<sup>47</sup>. Anzi si spinge persino a consigliare la fondazione di corporazioni analoghe mirate al servizio dei carcerati e dei malati di mente, composte da laici e dirette da uno o più ecclesiastici<sup>48</sup>.

Le soluzioni proposte, come è noto, verranno progressivamente attuate determinando l'evoluzione della Mendicità Istruita e segnando la storia dell'istruzione popolare torinese nei decenni successivi, insieme ad altre iniziative educative che fermentarono la società torinese<sup>49</sup>. Le suore di san Giuseppe, portate a Torino dalla marchesa Giulia di Barolo, assumeranno progressivamente le scuole comunali femminili a partire dal settembre 1822<sup>50</sup>; ai fratelli delle Scuole Cristiane, invitati dal d'Azeglio nel 1829, verrà affidata la direzione delle scuole comunali maschili nel 1831<sup>51</sup>.

Saranno valorizzati anche i suggerimenti operativi per la restituzione dei beni ecclesiastici, nella prospettiva del riconoscimento del diritto della chiesa a possedere e della finalizzazione di tali possedimenti a vantaggio della società e delle popolazioni<sup>52</sup>. Egli in fin dei conti prospettava una soluzione realistica, consistente nell'assegnazione dei beni non ancora alienati secondo criteri di necessità, utilità e gradualità, e nella razionalizzazione delle risorse disponibili. È possibile verificare, attraverso la documentazione archivistica e le disposizioni normative, la ricaduta pratica delle osservazioni generali e delle indicazioni operative del d'Azeglio, anche su altri ambiti, come lo statuto dei cappellani militari, la riforma disciplinare del clero, la regolamentazione dei seminari e delle cattedre di teologia, la riorganizzazione della pubblica istruzione e della revisione delle stampe, la valorizzazione dei religiosi nelle istituzioni educative, caritative e pastorali.

<sup>47</sup> A fronte della massa di bisogni sociali che assorbe i redditi dello stato, il d'Azeglio insiste sul vantaggio proveniente alla collettività dai servizi essenziali e concreti resi dai religiosi, «cette foule d'individus, remplissant tant de fonctions utiles, nécessaires, contens de moyens d'existence, que l'état de communauté réduit considérablement» (*Ibid.*, pp. 31-32).

<sup>48</sup> *Ibid.*, pp. 61-64.

<sup>49</sup> E. DE FORT, *L'istruzione primaria e secondaria e le scuole tecnico professionali*, in U. LEVRA (a cura di), *Storia di Torino*, VI, *La città nel Risorgimento (1798-1864)*, Torino, Einaudi, 2000, pp. 563-605.

<sup>50</sup> *Notizie sulla congregazione delle suore di San Giuseppe di Torino*, Chieri, Ed. Fiamma del Cuore, 1950, p. 15; C. CARRERA, *Brevi cenni sulla R. Opera della Mendicità Istruita in Torino*, Torino, V. Bona, 1878, pp. 30-54.

<sup>51</sup> Supplica di C. d'Azeglio all'avvocato generale dello stato, 7 luglio 1830, in AST, *Grande Cancelleria*, m. 12: *Opera della Mendicità: approvazione dei regolamenti per i Fratelli delle Scuole Cristiane*, U. CREMONESI, *I Fratelli entrano nelle scuole comunali inferiori di Torino*, «Rivista lasalliana», XLV (1978), 1, pp. 15-51;

<sup>52</sup> Si veda ad esempio la relazione fatta alla conclusione del faticoso lavoro di sistemazione dell'asse ecclesiastico nel 1827, dove viene descritto il procedimento adottato, che ricalca da vicino le indicazioni di C. d'Azeglio: *Sposizione dell'operato dal Congresso Straordinario Ecclesiastico Ministeriale d'ordine di S.M.*, in AST, sez. I, *Materie ecclesiastiche*, I cat.: *Negoziazioni con Roma*, m.17 non inv.

Tuttavia risultano di maggiore interesse la sensibilità, l'ottica e le prospettive che il documento è in grado di schiudere all'interpretazione storiografica. La considerazione dei quadri mentali emergenti induce a ritenere utile un dibattito sui giudizi ricorrenti nell'interpretazione delle riforme feliciane, talvolta formulati a partire da presupposti estranei al contesto o inadatti a coglierne tutte le ragioni. È il caso, ad esempio, della restaurazione scolastica del 1822, letta prevalentemente nei suoi aspetti impositivi e di controllo delle coscienze. La mentalità e gli argomenti dei protagonisti orienterebbero su preoccupazioni di più vasta portata, improntate ad un certo realismo politico, mirate al consolidamento sociale e alla rigenerazione delle coscienze, per valutarne gli esiti soprattutto in ordine alla creazione delle condizioni che avrebbero reso possibili gli sviluppi dell'età carloalbertina.

## Appendice

*Du Clergé et de son rétablissement*

Manoscritto di pp. 72, in AST, *Materie ecclesiastiche*, 1 categoria: *Negoziazioni con Roma*, mazzo 15 da inv.; la firma di Cesare d'Azeglio e la data sono a p. 56.

La trascrizione del testo rispetta la grafia e la punteggiatura dell'originale.

## RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

L'état moral et pécuniaire du Clergé actuel exige des mesures, qui réparent les effets de la révolution. Un coup d'œil sur celle-ci facilitera la connaissance de celles que l'on doit choisir.

La révolution a fait la guerre, ou pour mieux dire est la guerre à mort contre la Religion, et contre ses Ministres. Cette guerre a eu des époques différentes: celle de Robespierre, et de la terreur n'a pas été la plus nuisible.

En saisissant le pouvoir, Bonaparte trouva la France couverte des débris de la Croix: il la releva; il permit de l'honorer: le Sacerdoce eut quelques momens la parole libre. Depuis la révolution les Gouvernans avaient dépouillé, exilé, massacré, déporté les Prêtres: mais divisés | p. 2 | entr'eux; n'ayant aucune part à la gloire militaire, la seule qui restât à la France, ils n'avaient pu rien gagner dans l'opinion publique, ni sur la grande majorité du Clergé. Bonaparte le favorisa d'abord assez pour l'engager dans la route de l'espérance. Il eût été de l'intérêt de la Souveraineté de tenir ce qu'il avait promis: et sa mauvaise foi n'était pas encore bien dévoilée: d'excellens Prêtres crurent à ses paroles. Il accorda, il gâta ses concessions par des restrictions, ou par des supercheries. Néanmoins l'art qu'il sut y mettre retint les plus résolus en laissant lieu à quelques espérances: il séduisit les glorieux par ses basses décorations, les indignes, et les cœurs vils par l'argent. Les manèges, la crainte du retour des jacobins, la durée de la persécution frauduleuse opérèrent ce que n'avait pu la guillotine.

Le sang des Prêtres avait coulé: il en était né des Chrétiens. Des Prêtres se courbèrent pour ramasser les écus que Bonaparte leur jetait: ils n'ont pu se relever. Ni cet homme tout seul, ni les Corps qui le précèdent dans le bouleversement de toutes choses n'auraient tant osé, si des doctrines perfides n'eussent préparé les esprits, diminuer l'horreur de certaines nouveautés, et rendu problématiques pour bien des gens les droits de l'Eglise<sup>53</sup>.

| p. 3 | Tout se tient dans l'édifice social. Une pierre remise ébranle. Mais les fondemens détruits, il s'écroule. La Religion *en est la base et le ciment*. Sans elle l'édifice ne pouvait subsister: il s'écroula avec un fracas, dont nos oreilles sont encore assourdies.

En replaçant sur les Trônes les anciennes dynasties, Dieu avertit l'Europe, qu'elle était encore à tems. Pour nous en particulier, c'était nous annoncer sa prédilection. Mais il ne fait les miracles en entier, que lorsque l'homme n'y peut absolument rien. Nous ne pouvions, nous, recouvrer le Roi: Dieu nous le restitua. Après ce prodige la restauration devenait l'œuvre des hommes: c'était à eux d'y porter zèle, volonté, sacrifices; et d'obtenir par leurs vertus, leurs prières qu'Il bénît leurs efforts.

<sup>53</sup> Voyez à la fin, Appendice num. I, une citation de M. de Bonald sur ce sujet à l'occasion du forfait de Louvel.

Les bonnes intentions de S.M. le Roi Victor Emmanuel sont connues: l'adulation la plus basse aurait de la peine à les exagérer: elles dépassaient de beaucoup ce qu'il a exécuté. Il voulait rétablir les anciennes bases de la vertu, de la régularité, de la Société: il voulait répondre aux vues de Celui qui l'avait rendu à nos vœux. Mais la secte ennemie excelle à paralyser les meilleures intentions: à empoisonner les sources les plus | p. 4 | pures. Les effets de la révolution sur les Ecclésiastiques ont contribué à ses succès.

Les principes, qui préparèrent la révolution, avaient déjà eu des adeptes à Turin avant qu'elle éclatât en France. La portion du Clergé et des Légistes qui les adopta, tira la conséquence, comme en France, Grégoire, Camus, et consorts. Ceux qui ne tenaient pas à cette École furent conséquents aussi: le Pape, et le Roi y trouvèrent la fidélité, qui n'était que le corollaire de leur doctrine<sup>54</sup>. Par la révolution les mauvais s'étaient affichés sans réserve: les faibles, les irrésolus avaient été entraînés. Ceux qui ne se sont pas corrompus tout à fait, ont pris des inclinations basses, des habitudes tout à fait mondaines. Parmi ceux qui étaient restés fidèles, quelques uns ont | p. 5 | été réduits à un état de souffrance, qui les irrite.

Plusieurs avaient imaginé (et beaucoup de laïques partageaient l'illusion), que le Roi arriverait les mains pleines d'or, et de patentes: ceux qui s'étaient conservés *purs* n'auraient qu'à prendre. Leurs espérances déçues en changèrent les inclinations. Même parmi les vraiment bons il s'est glissé des habitudes d'indépendance, d'aversion à certains assujettissements, un défaut de tenue, de dignité, qui a ses inconvénients. Ainsi le crédit des Ecclésiastiques a baissé: et ils n'ont pas tous le zèle qu'ils devraient avoir pour commander la fidélité envers le Roi. Si ce tableau est crayonné fidèlement, il doit servir à guider dans la recherche des moyens à prendre pour rétablir les Eglises du Piémont<sup>55</sup>.

On a voulu, que la Loi se prêtât aux passions. Il faut que les Ecclésiastiques apprennent que c'est à eux de se former d'après la loi. Qu'on ne croie pas obtenir plus d'exactitude aux devoirs par une molle condescendance. D'abord on ferait croire qu'on n'ose demander davantage. D'ailleurs on sait assez que les lois les plus modérées ne sont pas à l' | p. 6 |abri de la transgression. Lycurgue fonda l'Etat le plus durable précisément par la sévérité de ses institutions. Le Clergé n'est rien, s'il n'est saint.

La révolution les a appauvris, et les a mis dans une dépendance continuelle, inquiète, servile des caprices des autorités séculières. Il faut rendre au Clergé un état honorable, et assuré. Le nombre des Ecclésiastiques est devenu insuffisant. Il est nécessaire d'y pourvoir. De faux principes avaient préparé la révolution; la révolution les a multipliés et a attaqué la Société dans tous ses éléments. Les principes contraires opéreront le rétablissement de la Société, et de l'Eglise.

C'est là l'affaire des deux autorités. Indiquons sommairement ce que l'Etat doit faire pour l'Eglise. S.M. en est convaincue d'avance: on peut se passer de tout dire, de s'étendre sur la démonstration.

| p. 7 |

<sup>54</sup> D'une part des personnes, dont la conscience naturellement droite a été mal dirigée, ne croient pas que la rébellion contre un Roi bon, humain, Catholique soit un péché. Au contraire Monseigneur Lambruschini interrogé, si dans la Religion, où le Souverain admet les bases, et le fait du Gouvernement représentatif, où il a reçu la couronne à la charge expresse de la liberté du Catholicisme, les Catholiques n'avaient pas le droit d'employer la force pour obtenir les promesses, me répondit négativement. C'est là le caractère des deux écoles.

<sup>55</sup> Ce mot se prend ici pour tous les Etats de S.M. en terre ferme.

## I - LA RELIGION EST LE PREMIER OBJET DU GOUVERNEMENT

La Religion est le *devoir* des individus, comme des peuples. Aucun devoir n'existe sans donner des droits analogues. Les peuples ont par conséquent *droit* aux moyens nécessaires pour connaître et pratiquer la Religion. Le devoir des Rois est de procurer le bien de leurs peuples: par conséquent ils ont le droit de demander à leurs peuples le concours nécessaire. La Religion est le plus grand des biens. Il s'ensuit qu'elle est le premier, qui doit occuper les pensées des Rois. Humainement parlant on démontrerait aisément, que le système de conduire les hommes par la Religion est le plus utile, même le seul praticable à la longue: même sous ce point de vue elle serait encore l'objet capital.

La Religion Catholique est vraie: Divine par conséquent. De là s'ensuit le devoir de la pratiquer et de faire en sorte qu'elle soit pratiquée, quand même les heureux fruits qu'elle portera ne seraient pas aussi évidents. Y fournir est une dette | p. 8 | de l'Etat: si les revenus manquent à l'Eglise, l'Etat doit y suppléer: il le doit, comme il doit payer les soldats, les magistrats, les financiers. Il faut que la Patrie soit défendue, la justice rendue, les impôts perçus: il faut de même *et avant tout* que le peuple soit instruit de la Religion, qu'il ait le moyen de la pratiquer.

La Religion guide l'homme vers Dieu: aller à lui est le premier, le principal objet de l'existence: les individus qui composent les Nations doivent tendre à ce but: la marche du corps entier doit être analogue. M. de Bonald a proclamé un axiome de premier ordre en écrivant: *le Culte est la grande action de la Société*<sup>56</sup>. La Religion n'a pas seulement ses actions particulières, qui forment ce qu'on appelle le Culte Divin. Elle doit s'entremêler à toutes les pensées de la Société, modifier toutes les démarches des membres de ce grand corps, y introduire *le seul aromate qui puisse l'empêcher de se corrompre*. En écrivant ce mot il y a deux siècles, Bacon parlait des sciences humaines: nous voyons comment elles se sont corrompues, quand elles ont repoussé la Religion. Mais l'*aromate* est nécessaire partout. Il préserve les grands de la corruption de l'orgueil, de la licence, et de la paresse: les inférieurs des crimes de | p. 9 | l'envie, de l'intempérance, de la cupidité, du désespoir. Il étouffe, ou il emploie au bien l'amour propre, ennemi du dévouement si utile à la Société; ce dévouement, qui ne prétend pas de récompenses, qui persévère lors même qu'il éprouve des injustices.

Le Culte Divin fut de tout tems l'objet des empressements des peuples. Ils se trompèrent, quand ils l'adressèrent à de faux dieux: mais cette tendance universelle démontre, qu'ils ne se trompaient pas en le croyant un devoir envers la Divinité. Dans notre Eglise il a un double effet. Nous nous rassemblons pour honorer Dieu: nous lui tenons un langage uniforme: enfans d'une seule mère, c'est d'elle, c'est dans ses bras que nous l'avons appris. Ses Ministres nous annoncent les vérités de la Religion soit dogmatiques, soit morales: ces deux branches, qui se tiennent bien plus qu'on ne le croit, sont de strict devoir.

En assurer la jouissance aux sujets est la première pensée d'un Roi Catholique. La volonté expresse de Dieu le veut ainsi. La volonté implicite de Dieu s'y trouve encore. Dieu l'a établi pour faire le bien de ses peuples. Dès que la Religion n'est pas seulement *un* bien, mais le plus grand de tous les biens: un bien, qui préserve tous les autres de dégénérer: un bien, avec lequel on peut se passer de | p. 10 | plusieurs autres: et que tous les autres ensemble ne peuvent remplacer; le Roi établi pour le bien de ses sujets est en devoir de le leur assurer. Précisément parce qu'il est si strict, ce devoir doit être bien défini. On peut dire qu'il com-

<sup>56</sup> Voyez à la fin le passage en entier, Appendice num. II.

prend tout ce, sans quoi les peuples n'auraient pas le nécessaire. L'Etat doit par conséquent fournir le nécessaire à quel prix que ce soit. On ne parlait guère de ce devoir dans les siècles précédents. Les Rois et les peuples avaient fourni l'Eglise à l'envi. Maintenant il faut le proclamer hautement, afin que le peuple en soit bien convaincu: qu'il regarde comme un bien-fait les dispositions Souveraines dirigées vers ce but. J'ose ajouter: il faut que le Souverain le sente bien vivement, bien intimement: sans quoi sa tendresse même pour ses peuples pourrait être cause, que par égard pour leurs intérêts pécuniaires il ne prit pas des mesures qui répondissent à leurs besoins.

L'Etat doit encore concourir à l'utile; favoriser le convenable. Pour distinguer ces objets on doit d'abord fixer quel est le nécessaire. J'appelle nécessaires, non seulement les établissemens sans lesquels l'Eglise n'est pas, mais encore ceux sans lesquels elle ne peut | p. 11 | remplir sa tâche et avoir les moyens de la remplir toujours. Ainsi il ne suffit pas qu'il y ait des Prêtres: mais ils doivent être bons; en nombre suffisant et se recruter de même.

On se tromperait si on voulait sans l'Eglise décider des différens degrés de nécessité, d'utilité, et de convenance. La marche suivie par l'Eglise depuis les premiers tems jusqu'à nous est donc un guide sûr et pertinent. Je n'entreprends pas de faire ici un traité historique, et chronologique des développemens qui eurent lieu dans le Gouvernement de l'Eglise. Une revue rapide suffit à notre objet.

| p. 12 |

## II - INSTITUTIONS DIVINES ET ECCLÉSIASTIQUES

Les institutions dont se compose l'Eglise doivent être classifiées en Divines et Ecclésiastiques.

Les Divines sont essentielles; et jamais on ne devra appeler Eglise de Jésus Christ aucune de celles, où il en manque quelqu'une. Ce défaut se trouve dans toutes les Communions Chrétiennes, hors l'Eglise Catholique Romaine: Pierre manque à toutes les autres; et Pierre est institué par Jésus Christ. Ainsi que les Evêques sous la juridiction de Pierre; le Prêtres au-dessous des Evêques. Les institutions Ecclésiastiques sont Divines en un sens plus large, en ce qu'elles sont l'œuvre de l'Eglise assistée du Saint Esprit. On doit néanmoins faire entr'elles des distinctions. Il en est qui sont essentielles au Gouvernement de l'Eglise: on les regarde comme une extension, une conséquence de la Hiérarchie Divine. Peut-être même sont-elles comprises dans les instructions verbales du Fils de Dieu aux Apôtres.

| p. 13 | Les premières Eglises restreintes à une seule ville étaient peu nombreuses: l'Evêque aidé de quelques Ministres inférieurs suffisait au Diocèse.

### Evêques

L'augmentation des fidèles exigea une division. L'Eglise n'avait pas le droit de toucher à l'Episcopat, institution Divine. Elle a pu établir les provinces Ecclésiastiques, les grands patriarchats pour faciliter la marche générale: mais elle n'a pas pour cela touché à l'Episcopat. Les Evêques actuels ne le sont ni moins, ni autrement, que les Evêques anciens. Elle a pu régulariser l'inspection subalterne dépendante de l'Evêque. Les Prêtres ne sont pas son ouvrage: mais bien les Curés, les Chapitres Cathédraux. L'aide qu'ils donnent aux Evêques; leur nécessité pour le service de l'Eglise, et l'exercice du Ministère en faveur des fidèles; l'antique tradition établissent la nécessité très-strictes de ces deux branches du Clergé dans chaque Diocèse.

### Chapitres

L'Église a chargé les Chapitres Cathédraux de plusieurs devoirs. Ils n'auraient que celui de fournir le chef temporaire au Diocèse vacant, que leur importance serait extrême. La Pénitencerie, l'explication des Saintes Ecritures, et autres sont confiées au Chapitre: il doit exister; et être composé avec un soin, avec une délicatesse proportionnée à l'importance de ses attributions<sup>57</sup>.

| p. 14 |

### Curés

L'importance des Curés n'a pas besoin d'être démontrée. Ils sont évidemment nécessaires, pour que la connaissance et les bienfaits de la Religion puissent parvenir aux individus les plus faibles, les plus obscurs, à ceux qui en ont le plus grand besoin. L'art perfide de nos ennemis leur a suggéré les plus justes éloges de cette portion respectable du Clergé; et c'est une singularité assez remarquable, qu'il n'y aurait qu'à lire beaucoup de discours des orateurs français anti-Chrétiens pour s'en faire une idée magnifique. Leur but était de déprimer l'Épiscopat: ainsi ils avaient tort même en disant vrai. Mais leur mauvaise intention ne détruit pas la vérité; et il demeure reconnu, que le corps des Curés mérite la plus grande considération par sa nécessité et le bien qu'il fait.

Cette nécessité démontre celle d'un, ou plusieurs Vicaires, au moyen desquels le Curé soit supplée [*sic*] en cas de maladie, et soulagé du poids continuel de l'exercice de sa charge. Sans eux les Curés harassés succomberaient avant l'âge. Les Vicaires sont par conséquent un objet de nécessité, pour que | p. 15 | le Ministère ne soit pas interrompu. Toute portion du troupeau privée du Pasteur est dans un état de souffrance: c'est une maladie qui afflige le corps entier du Diocèse, auquel elle est toujours nuisible.

### Aumôniers militaires

Parmi les Curés il est une classe qui ne saurait être assez recommandée à la sollicitude Chrétienne du Roi. Leur importance exige un article à part. Les Aumôniers militaires sont des Curés infiniment précieux. Le soldat, dont la profession occupe une place si honorable parmi celles qui servent l'Etat, le soldat sans principes devient le fléau de la Patrie. Son état lui inspire la résolution, l'audace; le met sur les routes de la violence, de la licence même. Sans un frein Supérieur, qu'est-ce que le militaire? les passions elles-mêmes armées et fournies de tous les moyens de s'assouvir. Ce frein ne peut-être que la Religion, la pensée puissante d'un Dieu Supérieur à toutes les forces humaines. Le soldat n'a pas de demeure fixe: les Pasteurs locaux n'auraient jamais la longue connaissance des individus si utile à leur Ministère. Il leur manquerait encore celle des nuances, des formes convenables envers ces paroissiens si différens des autres. Les Aumôniers sont nécessaires. Mais il est du plus haut intérêt, que la place d'Aumônier soit bien remplie.

| p. 16 | Pour qu'un Ecclésiastique de mérite s'y engage, il faut qu'il y ait l'espérance fondée d'y réussir. Il ne s'en flattera jamais, s'il n'a la certitude de trouver les égards nécessaires pour le mettre en honneur aux yeux des soldats ainsi que les moyens pécuniaires et le crédit pour se l'attacher par les bienfaits.

<sup>57</sup> On prétend qu'il se trouve des Chanoines avides au point de chercher à éluder les dispositions de l'autorité, afin de diminuer leur nombre et augmenter d'autant le revenu de chacun. Les torts des individus prouvent contr'eux, sans détruire ce qui est dit ici des Corps. Ils démontrent la nécessité de mettre en vigueur la discipline. On aurait tort d'en conclure à la destruction des Chapitres.

La position d'un Aumônier militaire le prive de quelques uns des moyens qui sont au pouvoir du Curé ordinaire pour s'établir avantageusement dans l'esprit de son troupeau. Il n'y a pas de soldats pauvres. Les Officiers d'ailleurs par intérêt propre, et pour l'intérêt même du service doivent chercher à s'attacher les soldats malgré les rigueurs que le service exige, par le moyen des soins paternels et affectueux envers le soldat, les malades, et les malheureux. L'Officier attaché à une compagnie connaît mieux les circonstances des soldats qui lui sont particulièrement confiés, et n'a pas à partager ses fonds en un trop grand nombre de portions.

Il résulte de là qu'il est nécessaire que l'Aumônier soit assez à son aise pour qu'il puisse, sans se rendre ridicule, présenter aussi quelques secours à ses ouailles: les femmes et les enfants sont plus exposés à l'indigence. S'il peut les secourir, il acquerra des droits sur le cœur des maris, des pères.

Le crédit auprès des Supérieurs suppléera à ce défaut. | p. 17 | Il doit être très-exact à l'Hôpital: s'il y aperçoit quelque abus, et que ses réclamations pour qu'il y soit mis ordre soient écoutées, il en obtiendra un crédit avantageux à son Ministère.

Ce crédit ne peut s'établir, ni se conserver, s'il n'est pas traité avec beaucoup d'égards et même une sorte de respect par les Officiers. Qu'il soit d'une naissance noble, ou du moins relevée dans la bourgeoisie.

Il n'a aucun grade militaire: il ne doit élever aucune prétention d'étiquette. L'humilité doit être et paraître en lui. Mais ses ouailles lui rendent les respects, qu'il n'exige pas. Il est aux premières places à l'ordre, aux réunions du corps quelconques [*sic*]. En marche son logement est marqué comme ceux des Capitaines pour le moins. Les Officiers Supérieurs, qui le prient à dîner chez eux le placent toujours avec distinction. Ses vieux ans ont la certitude d'une existence aisée.

Les dimanches sont à sa disposition. Sauf une nécessité urgente et à l'exception des heures destinées journellement aux appels, aux repas, à la garde montante, et à l'ordre, c'est à l'Aumônier de décider l'heure de la | p. 18 | Messe, de la choisir de manière à pouvoir toujours y joindre un Prône<sup>58</sup>: de destiner un tems discret au catéchisme. Les Supérieurs doivent donner l'exemple de l'assiduité et du respect.

S'il voulait trop demander aux soldats, le Colonel peut mettre des bornes à son indiscretion. Mais il doit le faire avec beaucoup de réserve, sans jamais le heurter en public; et quand ils ne pourraient pas s'entendre, qu'ils en réfèrent au Grand Aumônier. L'Aumônier doit être écouté quand il réclame contre quelques véritables scandales. Mais on ne peut trop insister pour que avec le respect on lui concilie l'affection. Qu'il trouve de la facilité à obtenir de petites grâces individuelles dont la discipline n'ait pas à souffrir. Qu'il soit à même de reconnaître les petits services qu'on lui rendra.

S'il doit attaquer les cœurs corrompus, endurcis, c'est par la douceur, par la charité qu'il y parviendra. Les passions regimberont à l'approche d'un Prêtre: elles savent assez que son Ministère est dirigé contre elles. Les préjugés du siècle ont ajouté à cette disposition naturelle. Comment la surmonter, si quelque bienfait | p. 19 | sensible, évident, matériel ne prépare les voies à la doctrine, bienfaisante sans doute, mais austère de l'Évangile?

Cette remarque s'applique à tous les hérauts de la Religion. Tous viennent attaquer la sensualité, l'orgueil, l'avarice, les passions. L'amour propre se roidit contre eux. Aussi le sens exquis de nos pères avait-il choisi les Prêtres, et surtout les Curés pour la distribution des aumônes. La Sainteté de leur état, la connaissance plus détaillée qu'ils ont des pauvres y

<sup>58</sup> Il ne doit pas user capricieusement de ce droit: mais après tout ce qu'on a vu, il faut que les Colonels soient gênés à cet égard.

contribuèrent: mais on voulut aussi que l'âme du malheureux fût tout naturellement rappelée à un Dieu, dont le Ministre venait de la part de ce même Dieu soulager ses misères. Si le Prêtre ne peut y apporter aucun soulagement, les exhortations à la patience irritent le malheureux bien plus qu'elles ne le calment. C'est pourquoi, quand on a à fixer les revenus d'un Curé, il ne suffit pas de calculer ce qu'exige la subsistance: il faut lui faire encore la part du pauvre. On le mettra à même par là de se concilier l'affection de ses ouailles: et en outre on ouvrira pour lui les bourses des gens aisés, qui confieront leurs aumônes avec une plus grande sécurité à l'homme, qu'ils sauront au dessus des funestes conseils du besoin, qu'ils verront consacrer déjà à la charité ses propres moyens.

Le seul avantage de l'Aumônier sur le Curé est celui de la subordination militaire, qui réprime ses paroissiens plus fortement, que ne fait le Gouvernement civil à l'égard du | p. 20 | peuple. Néanmoins cet avantage est peu de chose en comparaison de l'inconvénient, qui lui est attaché; c'est-à-dire précisément de l'espèce d'irritation, que cette gêne produit dans le cœur de l'homme. D'ailleurs le militaire, au temps où nous sommes surtout, n'a pas pour le Sacerdoce un instinct de vénération, qui subsiste bien encore dans une grande partie du peuple et particulièrement des campagnes, et que l'on retrouvait autrefois dans nos bons soldats provinciaux. L'esprit de chicane et de sophisme, qui était relégué dans les écoles, occupe aussi présentement les têtes de beaucoup de Militaires d'autant plus malheureusement, qu'ils n'ont pas dans des études bien faites un certain préservatif, qui neutralisait toujours un peu le venin dans des personnes régulièrement studieuses.

Il s'ensuit, que les qualités d'un bon Curé doivent se trouver dans le Curé des soldats réunies à des moyens de science et à des manières, qui ne sont pas toujours nécessaires à un Curé. La conduite de l'Aumônier doit être inattaquable sous le rapport des mœurs: la sobriété au dessus du soupçon; l'emploi de son revenu, quel qu'il soit, évidemment dirigé non seulement par la charité; mais même par une noble libéralité. Le jeu lui est absolument défendu, à la réserve de ceux dont l'innocence est tout à fait évidente. Il doit être bon, affable, accessible avec une certaine dignité. Assez instruit pour répondre aux objections des | p. 21 | incrédules:<sup>59</sup> prudent pour écarter des discussions inutiles, surtout devant des jeunes gens mal, ou peu instruits. Avec | p. 22 | une conduite irrépréhensible, et même sévère pour lui-même, avoir pour les autres toute l'indulgence qui peut s'accorder avec son Ministère: savoir même ignorer certains inconvénients, lorsqu'une prudence vraiment Chrétienne l'exige; et néanmoins connaître les individus et les rapports bons, ou mauvais qu'ils ont entr'eux. La charité expansive enfin, qui produira en lui les qualités propres à gagner les cœurs, doit toujours être accompagnée d'un extérieur réservé pour exclure la familiarité grossière. Cet accord si difficile ne doit pas venir de l'orgueil qui n'est jamais bon

<sup>59</sup> On prétend que la caisse des Régiments, telle qu'elle est portée par les règlements, qui subsistaient le 10 mars, laisse en stagnation des sommes trop fortes, dont l'emploi d'ailleurs peut devenir dangereux. Aussi, si je ne me trompe, elles ont fourni dernièrement des fonds à la rébellion. Ne pourraient-elles pas venir au secours de la Trésorerie militaire pour subvenir aux frais de l'Aumônerie? Autrefois le Régiment de Chablais avait une Bibliothèque qui n'aurait dû être que militaire. Dieu sait ce qu'elle était dans un corps composé de mal croyants de toutes les couleurs. Une Bibliothèque Chrétienne et militaire bien choisie serait utile dans un Régiment, et l'argent que la caisse perdrait serait utilement remplacé par la bonne instruction qui se répandrait dans le corps. Maintenant le poison s'est introduit partout; ou plutôt toutes les sciences servent de passeport aux mauvaises doctrines par l'adresse des écrivains libéraux, qui employent ce moyen plus volontiers, et avec plus de succès que celui de la guerre ouverte. Ce sera un grand service rendu à l'armée, si on fait un choix des livres reconnus être les meilleurs pour l'art militaire et qu'on en fasse de nouvelles éditions purifiées de toute sottise anti-religieuse et anti-monarchique. L'utilité du livre sous le rapport de l'art n'en souffrira aucunement.

à rien. Il ne peut être que le produit de cette vigilance habituelle, que la pratique de la présence de Dieu établit dans l'homme d'oraison: ainsi le Curé des soldats doit plus que tous les autres posséder cette qualité fondamentale du Sacerdoce.

Sans doute j'ai tracé ici le beau idéal de l'Aumônier: mais s'il ne sera pas donné d'en trouver, qui réunissent entièrement toutes ces qualités; il est du moins nécessaire qu'elles se réunissent au plus haut degré possible. D'où il suit, qu'on ne saurait assez s'occuper d'attirer à de pareilles places les individus, qui en laissent moins à désirer. Il s'ensuit qu'il n'y a rien d'exagéré dans les attributions et les avantages qu'on propose de leur accorder. L'Aumônier doit être libre au besoin de s'adresser au Gouverneur de la Division, au Ministre de la Guerre, au Roi même. Son | p. 23 | recours habituel, sa dépendance régulière est vers son Chef le Grand Aumônier.

### Grand Aumônier

Il est indispensable de rétablir cette place très-importante. Elle relevera le Clergé, et surtout les Aumôniers militaires, dont le Chef se trouvera placé si haut dans la Hiérarchie Sociale. Le Prélat qui en sera revêtu aura non seulement les qualités de son état, surtout l'oubli de ses propres intérêts pour ne songer qu'au bien général; mais encore la connaissance des hommes; l'aisance et la dignité dans les manières; enfin *il sera homme du monde et ne sera pas mondain*. Alors moyennant l'accès facile et favorable auprès de S.M., ses réclamations écarteront les abus et les individus dangereux, et assureront protection aux bons et exécution des devoirs et règles.

### Séminaires

L'éducation cléricale enfin doit être prise en considération parmi les objets nécessaires. Sans les Séminaires point de Clergé futur. S'il en est dont la dotation soit insuffisante elle doit être complétée. Mais ici encore il faut un changement essentiel. En général les Séminaires se vident [*sic*] à la S. Jean; et ne se repeuplent qu'en novembre. J'ignore si le moral des élèves y gagnait autrefois. L'économe, les Supérieurs en profitaient sans doute avec plaisir, si quelques épargnes et quatre mois de liberté étaient le plus pressant objet de leur sollicitude. Le Séminaire de S. Sulpice à Paris, ce modèle d'éducation Ecclésiastique (à part le Gallicanisme qui y était d'ailleurs très | p. 24 | modéré) n'admettait pas de telles vacances: il possédait une maison de campagne à l'usage des Séminaristes.

Les Académistes Militaires de S.M., les élèves des Jésuites à Turin, à Novare (et je crois partout ailleurs) vont à la campagne en corps: jamais ils ne passeront une journée entière hors de la vigilance de leurs instituteurs. Loin de le blâmer, les gens sages applaudissent à un système, qui assure l'unité de l'éducation. Un seul trait de désapprobation, que se permettent des parens imprudens en parlant du Collège devant les élèves, est un mal véritable, essentiel. Et le Séminariste appelé à la perfection; obligé par état de se consumer dans des études arides, sérieuses, et d'acquérir de la dignité, de l'urbanité: fort souvent placé par sa naissance dans des Sociétés grossières, ignorantes: sera livré à lui-même, en butte au ridicule que l'on verse si volontiers sur tout ce qui ressemble à dévotion, à régularité, pendant quatre grands mois, dans lesquels se rencontrent l'automne, les vendanges, c'est-à-dire les saturnales des villageois?

Eh! mais, est-ce au Roi de faire ce changement? Je répondrai plus bas à cette question. Il me suffit ici de faire remarquer l'énorme danger, dans lequel un tel système plonge nécessairement des jeunes gens à l'âge le plus bouillant. Des jeunes gens que quelque science acquise rend présomptueux, et par là plus fragiles. Des jeunes gens appelés à un état de per-

fection: à un état auquel la chasteté surtout, et toutes les autres | p. 25 | vertus sont aussi essentielles, qu'elles sont difficiles à conserver dans le monde: auquel par conséquent l'oraison, le recueillement, la retraite sont essentiels. Un état enfin, où l'on doit ne négliger aucun moyen humain honnête pour que le Ministère en soit utile aux âmes; mais dans lequel on ne doit attendre le succès que de Dieu seul, et l'obtenir comme les grands Conquêteurs Evangéliques au moyen de la Sainteté de la vie. Et à ces considérations de tous les siècles qu'on ajoute les dangers que le nôtre a répandus dans le monde: l'incrédulité, la débauche introduites par le retour des conscrits dans les villages les plus écartés, qui autrefois ignoraient jusqu'au nom de ces vices: qu'on remarque l'industrie infernale du prosélytisme libéral, qui ne peut manquer de diriger ses éducations contre ces jeunes Lévités; qui poussera même la prévoyance jusqu'à y mettre de la mesure, afin que loin d'abandonner le Sanctuaire ils y restent pour le souiller; et qu'on doute, s'il convient d'abandonner ainsi même une seule semaine l'espérance de l'Eglise, les hommes futurs, auxquels elle confiera le soin d'*aromatiser* tous ses enfants! le sel affadi est inutile; mais le sel empoisonné?

En formant un plan de dotation pour les Séminaires, on doit donc les considérer comme les Collèges permanens: fournir aux Supérieurs dédommagemens: assurer une maison de campagne à chaque Séminaire. Et quand l'aspect des frais | p. 26 | cause quelque frayeur, se rappeler, Que c'est une dette sacrée. Qu'elle ne peut être acquittée autrement. Que si on y épargne on ne l'acquitte presque plus, et les dépenses en sont alors à peu près perdues.

Les institutions dont on a parlé jusqu'ici sont toutes de première nécessité à l'Eglise. Evêques, Curés civils et militaires, Vicaires, Chapitres Cathédraux, Séminaires sont indispensables dès à présent: ils sont la première dette de l'Etat<sup>60</sup>.

#### Réponse à une objection

Il est bon de s'arrêter un instant pour prévenir une objection. L'objet de ce mémoire est d'indiquer les moyens d'attacher le Clergé au Roi; et on n'a encore presque parlé que des revenus dont il faut le doter. Est-ce qu'on doit l'acheter?

#### Nécessité des moyens pécuniaires

Non: mais il faut le soustraire à la pénurie: il faut qu'il ne soit pas acheté par d'autres. Ventre affamé n'a pas plus de conscience que d'oreilles. D'ailleurs les parens quoique religieux ont de la peine à laisser engager leurs enfants dans un état où ils ne voient pas leur subsistance assurée.

D'autre part on ne doit pas se le dissimuler. La licence a aussi entamé cette portion de la Société. Il s'y trouve des membres | p. 27 | gangrenés, dont la guérison ne peut être qu'un miracle de la Miséricorde Divine. On peut la lui demander; mais la prudence Chrétienne ne permet pas de les conserver attachés au corps. Ceux-là doivent être absolument tronqués. Il en est d'autres en plus grand nombre, qui sont encore susceptibles de guérison. Une existence honnête les rattachera au Trône, d'où elle leur sera venue.

Le Roi aura en outre à s'occuper de faire rentrer les différentes classes dans l'ordre, hors duquel chacune d'elles éprouve et cause le malaise général. Il le faut pour gagner l'affection générale: elle n'est jamais pour le relâchement, commander les devoirs sans la compensation qui assure les droits, c'est pourtant trop demander à la nature humaine. Ajouter que la pénurie est souvent le motif, et parfois le prétexte d'un genre de vie, d'une tenue peu conve-

<sup>60</sup> En disant la première, je ne préten[d]s pas la mettre au dessus de celles qui sont contractées expressément. La justice et la politique s'accordent à les garantir sans restriction.

nables. Que ces défauts de conduite, excusables peut être aux premiers momens, entraînent par la suite dans le désordre. Enfin disons franchement, qu'après les désorganisations successives et surtout depuis que Bonaparte pendant une domination de quatorze années a mis l'argent au premier rang, on ne doit pas s'attendre à trouver dans un corps quelconque plusieurs héros capables de le mépriser. Le Sacerdoce est déjà un état d'héroïsme: peut-on espérer d'y rencontrer beaucoup d'individus qui soient héros doublement?

A cet égard les Eglises de Savoie ont un avantage | p. 28 | sur celles du Piémont propre. La persécution sanglante y a retrempe les âmes: plus sourde parmi nous, elle a produit de plus funestes effets. Elle n'a pas tué les Prêtres: elle en a dégradé plusieurs<sup>61</sup>.

La justice et la politique demandent donc également que le Clergé nécessaire soit pourvu. Si les moyens sont insuffisans, l'Etat doit y suppléer: c'est chose démontrée.

| p. 29 |

### III - INSTITUTIONS NÉCESSAIRES DE SECOND ORDRE

Avant d'indiquer quelques moyens de fournir aux dépenses, et les idées qui tiennent à la guérison morale du Clergé, il convient de rappeler ici d'autres institutions qui tiennent à la Religion. Elles ne sont pas de stricte et de première nécessité au point, que l'Eglise ne puisse subsister sans elles. Mais elles sont nécessaires dans ce sens, que d'une part sans elles les fidèles éprouveraient une pénurie de secours spirituels et les Ministres du Sanctuaire une surcharge d'occupations qui ne permettrait jamais à ceux-ci de se livrer à des études et à des travaux d'une utilité générale; et les laïques éprouvant des retards, des difficultés dans la pratique des actes de la Religion, et surtout des Sacrements trouveraient dans cette difficulté un prétexte, dont les passions s'empareraient bientôt pour les perdre.

#### Ordres religieux

On sent assez que je parle ici des Ordres religieux. Les Sacrements abandonnés par le peuple, l'excès du travail, sous lequel le Clergé séculier succombe sans y suffire, démontrent évidemment, que sans des Ordres religieux le service de l'Eglise ne répond pas | p. 30 | aux besoins d'une Nation entière Catholique. Un Curé, un Vicaire sont insuffisans pour des populations de 4, de 5 mille âmes. Dans les premiers siècles Chrétiens des réunions monastiques s'étaient formées dans les solitudes par des personnes qui allaient s'y abriter. Leur vertu, les études, auxquelles elles pouvaient mieux se livrer, les accréditèrent avec raison auprès des puissances Ecclésiastiques et séculières. La mondanité avait occupé beaucoup de membres du Clergé séculier. D'ailleurs les Pasteurs locaux ne pouvaient donner leur tems aux étrangers: un devoir rigoureux les liait à un troupeau spécial. Il fallait donc des Ecclésiastiques réunis en corps sous une règle, une autorité, par lesquelles on eût des garanties de leur conduite, de leurs principes et de leur savoir. Qui d'ailleurs exempts de tout lien local pussent comme des colonnes mobiles porter des secours extraordinaires aux lieux

<sup>61</sup> Que l'on se garde bien de généraliser la proposition. Il y a beaucoup d'Ecclésiastiques fidèles à tous leurs devoirs: et dès les premières pages j'ai indiqué où ils se trouvent. Mais je me rappelle avec indignation, que le Pape captif depuis trois ans, l'Eglise désolée par les scissions et l'impossibilité de communiquer avec son Chef; Bonaparte décréta je ne sais quel avantage pour nos Eglises. Un Ecclésiastique s'exaltait en ma présence sur la protection que *S.M.I. accordait à l'Eglise* etc. Cet individu d'une conduite fort régulière, de très peu d'esprit était l'écho de plusieurs de ses confrères, qui n'en manquaient pas.

menacés, aux populations, où l'absence, la vieillesse, l'ignorance, l'inconduite du Pasteur auraient laissé croître les mauvaises doctrines, les mœurs déréglées. Ils devaient même pouvoir abandonner leur séjour sans dégarnir aucune place, et porter aux Nations lointaines le Nom de Jésus Christ. Ce soin fut toujours un des caractères essentiels de l'Eglise Catholique: elle perdrait son nom en y renonçant. Donc les Ecclésiastiques qui s'y dévouent, font partie essentielle de l'Eglise: le peuple Catholique, qui y refuserait sa quote-part d'hommes et d'argent, renie le Catholicisme. La perfection Evangélique, dont ils avaient | p. 31 | contracté l'obligation, donnait à leur apostolat l'efficacité que les moyens humains ne sauraient jamais procurer.

La considération pour des personnes ainsi Supérieures aux passions, leur célibat volontaire et irrévocable, la stabilité de leurs systèmes attirèrent la confiance générale. On ne crut pouvoir mettre en mains plus sûres l'éducation de la jeunesse. Le sens droit des anciens comprit, qu'il importait de l'entourer de Dieu; de le lui faire envisager présent partout; de l'enraciner dans le cœur à tel point, que jamais les passions ne parvinssent à l'en écarter entièrement. Il fallait, que le développement moral des enfans s'opérât dans une atmosphère religieuse; et les maisons régulières l'offrirent aux besoins de la Société.

Le même sentiment engagea des hommes véritablement philosophes à attacher au service des malades, à l'instruction du bas peuple, au rachat des esclaves, enfin au secours de tous les malheureux des personnes mues de l'esprit Chrétien. L'abnégation de soi-même, l'obéissance stricte vouées devant Dieu étaient un gage d'exactitude, de désintéressement; il faisait beau avoir au service du Public des hommes, qui s'y livrant sûrement, constamment, se contentaient d'attendre dans une autre vie leur récompense.

On peut remarquer en passant, que les *Grands Hommes* de nos jours ont méconnu l'utilité des biens de l'Eglise: ils | p. 32 | n'ont pas senti l'avantage incalculable, que procuraient à l'Etat cette foule d'individus, remplissant tant de fonctions utiles, nécessaires, contens de moyens d'existence, que l'état de communauté réduit considérablement. On peut affirmer hardiment, que, à part la malédiction attachée aux usurpateurs des biens de l'Eglise, le manque de ces établissemens religieux est une des causes de la gêne, où se trouvent les Souverains de l'Europe. Une multitude de besoins sociaux absorbe les revenus de l'Etat: on ne s'en apercevait pas, lorsque les biens du Clergé y fournissaient. Des abus s'étaient introduits: quel sujet d'étonnement! les Ecclésiastiques sont hommes: il eût été aisé de rétablir la régularité. Les services de la presque totalité étaient d'ailleurs encore très-réels, très-essentiels, et en proportion à très-bas prix.

Que de biens pécuniaires et moraux le gouffre impie a engloutis!

#### Petits Séminaires

Quelque soit le sujet qu'on traite en ce moment, on est toujours réduit à déplorer les effets de la révolution. Nous avons parlé des Séminaires: objet très-essentiel, qui suffisait peut-être (je n'oserais l'affirmer) dans des tems plus heureux. Quand la Société était imprégnée de Religion, les enfans respiraient pour ainsi dire un air Chrétien. Dans les familles les moins exemplaires on ne méprisait pas le Prêtre: et le ton général de la Société portait respect au Sacerdoce en raison | p. 33 | de la croyance générale en Dieu. L'adolescent pouvait alors passer du sein de sa famille au Séminaire sans un contraste trop discordant. Maintenant que l'opinion dégénérée, affichée avec ostentation est le grand crime de notre âge, l'enfant grandit au milieu des déclamations, des diatribes du mépris, de la haine pour la prêtrise. Et si malheureusement quelque scandale donné par de mauvais Prêtres s'unit à une conduite extérieurement bonne de parents libéraux, cette jeune tête se préviendra contre le Clergé d'une manière peut-être irréparable. Elle sera ainsi accessible à

toutes les idées libérales, et deviendra elle-même libérale de troubles, d'inquiétudes, de désastres pour la Patrie.

Ce vice radical des éducations présentes a épouvantablement diminué les vocations religieuses. C'est donc un besoin de l'Etat d'écarter ce qui les empêche de se développer. Il ne s'agit pas de les forcer; bien loin de là: jamais l'Eglise n'a désiré des Prêtres involontaires. Une forme d'éducation publique très-adaptée, et par là très-précieuse existe déjà en quelques provinces: il n'y a qu'à l'imiter. Elle remplira plus d'un but en concourant à l'éducation générale de toute la Nation; à cet objet sacré, qui tient une des premières places parmi les sollicitudes d'un bon Roi. Plusieurs Collèges établis et l'Académie Militaire sont des témoignages de celles de S.M. le Roi Victor Emmanuel; et ses intentions | p. 34 | ne se bornaient pas là. En effet la population exige encore d'autres établissements.

Les petits Séminaires pourraient compléter ceux que le bien général réclame. Ils réunissent plusieurs avantages précieux. On les place toujours dans les villes de second ordre, ou dans des gros bourgs. Les habitans y trouvent un profit pécuniaire dans le débit des denrées; les élèves y vivent à meilleur marché, et un peu d'attention dans le choix du local procure aussi la salubrité.

Les accessoires brillants, musique, danse, dessin sont exclus de ces maisons: les seules langues italienne et latine y sont enseignées à fond ainsi que les élémens du Grec et du Français. Il est plus aisé de les fournir de Professeurs. Et si on y poussait les études jusqu'à la philosophie inclusivement, ce serait encore autant de gagné sur les inconvénients des étudiants trop nombreux à l'université.

Les élèves ne rencontrant aucun objet attrayant pour des jeunes têtes; n'étant pas distraits dans l'intérieur par des leçons frivoles, n'en sont pas plus tristes. Les délassemens simples et plus analogues à l'âge conservent pour eux toute leur fraîcheur. La promenade, les jeux d'exercices, les parties de campagne etc. les délassent sans leur inspirer des goûts dépravés. Ils sortent de ces éducations plus concentrés dans leur devoir, et moins exposés à des compagnies peu réservées, | p. 35 | à un entraînement dangereux, qui sont souvent le fruit de la culture des beaux arts<sup>62</sup>.

Il n'est pas dit que tous les enfans qui y entrent soient dévolus à l'Eglise. Mais le régime Ecclésiastique produit deux avantages. La vocation à cet état n'est pas étouffée par les colifichets séculiers, par des idées fausses ou exagérées de gloire, d'ambition. Les élèves qui passent au grand Séminaire, y arrivent déjà imbus de l'esprit, des principes de leur | p. 36 | état: il n'y a plus qu'à cultiver, et recueillir: les semailles ont été faites à tems, et de bon grain.

Ce bon grain n'est pas perdu pour ceux-là même qui rentreront dans le monde. Les principes religieux, d'où suivent l'amour de l'ordre, du travail, l'obéissance à l'autorité légitime, les vertus privées, l'exactitude aux devoirs d'état sont enracinées dans ces cœurs. Les passions dans l'âge de la fougue pourront les entraîner. Mais les bons principes ne se perdront pas; et tôt au tard le grand nombre reviendra à la pratique.

<sup>62</sup> Les beaux arts sont un accessoire très-convenable à l'Etat. Mais il n'est pas bon d'y appeler la multitude. Ils sont attrayans: les élèves et souvent les instituteurs prennent le change; et un goût enfantin devient à leurs yeux l'impulsion du génie. Des Peintres détestables, des Poètes importuns deviennent un fardeau pour la Société. Le véritable goût, et la mode se réunissent désormais pour que les encouragemens ne manquent pas: et le talent véritable réussit presque toujours à se faire remarquer. Les élémens du dessin sont d'une grande utilité aux ouvriers, pour donner de la régularité et de la grâce à leurs ouvrages: la Ville de Turin en a ouvert une école, qui pourra mériter quelque faveur Souveraine, quand les loisirs de S.M. le lui permettront. S'il y en a une semblable à Gènes, c'est assez.

Ce ne sont pas là les rêves d'un auteur amoureux de ses propres idées. Ce sont les enseignemens de l'expérience. On pourrait citer beaucoup d'exemples: celui du Régiment de Savoie, que nous avons sous les yeux, est décisif. L'égarément de quelques individus a mieux fait ressortir le bon esprit général. Le Curé de la citadelle est sans cesse au confessionnal pour eux. L'Amitié Catholique a épuisé ses moyens pour leur fournir des livres: ils en demandent sans cesse, *et ils les lisent*. Leur conduite est régulière: la discipline, la tenue annoncent des véritables soldats dans l'acception la plus honorable de ce mot. Eh! bien: la Savoie a sept petits Séminaires: et pour en assurer l'heureux résultat, les meilleurs sujets ont été chargés de les diriger. On a préféré de confier les Paroisses à des individus moins habiles, croyant avec raison que les grands | p. 37 | moyens de ces Ecclésiastiques distingués produiraient un fruit bien plus étendu en les employant à former la nombreuse génération croissante, seul espoir de l'Eglise, de l'Etat.

Par de pareils établissemens on retournerait même à un usage ancien dans la Chrétienté. L'éducation était en général établie dans les maisons religieuses; et l'histoire nous apprend, qu'elles fournissaient aux emplois séculiers des grands hommes qui valaient bien ceux de notre tems.

Ces maisons d'éducation, l'extension de la Mendicité Istruita<sup>63</sup> compléteront l'éducation publique. Ce sera un antidote contre la manie de l'enseignement mutuel. Le peuple en saura assez, et pas trop: et les classes moyennes imbues de bons principes ne courront guères de danger, *pourvu que la censure des livres ne soit pas un vain fantôme*.

Le Philosophisme réclamera contre une méthode si religieuse: donc elle est bonne. Ses échos répéteront les phrases du siècle contre l'influence du Clergé. Sans plus ample discussion un mot suffit présentement. Y eût-il autant de vrai qu'il y a de faux ou d'exagéré dans ses plaintes, la situation actuelle de l'Europe, la tournure des esprits, l'ensemble des circonstances politiques et | p. 38 | morales écartent absolument la possibilité du retour de ce qui se passa autrefois; et exigent au contraire que l'on renforce l'influence de ceux, qui par leur mission céleste ont ce qu'aucune puissance temporelle ne peut avoir<sup>64</sup>.

| p. 39 |

#### IV - MOYENS DE DIMINUER LA CHARGE DE CES ÉTABLISSEMENS

Malgré la nécessité des divers établissemens, qui ont été proposés jusqu'ici, je conçois, qu'un homme d'Etat peut reculer à l'aspect des dépenses qu'ils causeraient, s'ils devaient être entièrement à la charge du Trésor Royal. J'ai dû en démontrer la nécessité pour prévenir toute objection: mais il est juste de réduire sous leur véritable point de vue les charges, qui en peuvent résulter.

Avant que d'indiquer quelques unes des ressources qui paraissent devoir alléger le fardeau, je dois déclarer expressément, que je ne partage en aucune manière les opinions

<sup>63</sup> Voyez l'Appendice num. III.

<sup>64</sup> Un Evêque Anglican s'est moqué en plein Parlement de pareilles frayeurs: *ceux qui les ont, dit-il, auraient crié au feu pendant le déluge*. M. de Senkenberg très-zélé Protestant a avoué, que «On peut assurer à bon droit, que de mémoire d'homme, il n'y a pas un seul exemple d'un Pape, qui ait entrepris quelque chose contre ceux qui s'étaient bornés à soutenir leur droits, sans avoir eu en même tems l'intention de sortir des limites qui leur étaient prescrites» (M. de Starck Ministre Protestant lui-même, mort dans son erreur, cite avec approbation ce passage de Senkenberg). Ce sont des autorités prises chez nos adversaires: ils ne peuvent les accuser de préjugés papistes.

modernes sur les biens de l'Eglise. Ils lui appartiennent. Elle a été constamment la ressource de l'Etat dans les grandes occasions (motif politique de la favoriser); mais ce qu'elle donnait alors était toujours une concession de sa part<sup>65</sup>.

Ces concessions démontrent pourtant, qu'il y a dans le Saint Siège un droit Supérieur, auquel ressortissent toutes les propriétés | p. 40 | des différentes subdivisions du Clergé. Si le Souverain Pontife a pu accorder l'aliénation de telle portion, et excepter telle autre, il est évident qu'il peut légitimement se prêter aux demandes des Souverains pour changer l'usage des biens de l'Eglise. Il a usé de ce pouvoir pour subvenir à des nécessités purement temporelles de l'Etat: comment ne le fera-t-il pas? comment ne sera-t-il pas louable d'user de son pouvoir, quand il s'agit d'un plus grand bien pour l'Eglise? et non seulement d'un plus grand bien, mais de faire cesser un grand mal, tel que la privation des établissemens et des dotations, qui ont été démontrés nécessaires au bien des fidèles? Il ne s'agit pas ici de dépouiller l'Eglise; mais bien plutôt de fournir préalablement au plus pressé: et en rétablissant dans les peuples l'ancien esprit religieux, lui préparer pour l'avenir une aisance, dont elle est présentement fort éloignée.

Voici quelle est ma pensée.

On dressera un tableau des biens et revenus Ecclésiastiques existans non encore attribués spécialement à quelque portion du Clergé.

On en formera un autre des besoins des Evêques, Curés, et Vicaires, Chapitres et Séminaires.

Le Pape sera consulté sur la convenance de pourvoir avant tout à ces objets. S'il l'approuve, qu'il en accorde *promptement* le transfert.

| p. 41 | Que l'exécution suive sans retard.

Il est important de rappeler à S.S. qu'il y a déjà plusieurs maisons religieuses en Piémont. Quand il n'y en aurait aucune, ce ne serait pas un motif suffisant de refus, vu la nécessité des objets pour lesquels on s'adresse à lui. Heureusement la piété du Roi Victor Emmanuel avait déjà pourvu en partie au rétablissement des ordres religieux.

Je ne connais pas les ressources qu'il en viendra à l'Etat: mais pour diminuer les charges, les Couvens existans peuvent être chargés de desservir quelques Paroisses.

Les Curés, qui ont un couvent à peu de distance, peuvent encore se passer de Vicaires, pourvu que les religieux ne se refusent pas à les aider.

Comme il naît quelquefois des contrastes en pareille matière, il serait bon que les deux autorités fissent un devoir aux religieux de se prêter à ce service. Il sera bon de déterminer d'avance la part, qui leur sera due aux droits qu'on appelle d'étole.

Il faut encore songer aux Ordres religieux. Quoique l'Eglise ait pu subsister sans eux, elle ne peut être florissante, ni les peuples servis selon leurs besoins sans ce secours. On peut dater la désolation de l'Eglise et le dépérissement temporel des Etats des destructions des Couvens voulues par des Princes dans des vues séculières, et accordées par le Saint Siège pour éviter de plus grands maux.

| p. 42 | On fixera par approximation la quantité, l'emplacement des Couvens des deux sexes à ériger.

Les moyens existans, les besoins des populations dirigeront le choix.

Celui des ordres à préférer dépendra aussi des besoins plus généraux, plus pressants.

Les choix seront communiqués au public. On saisira l'occasion pour rappeler et confir-

<sup>65</sup> Voyez l'Appendice num. IV.

mer les déclarations du Roi Victor Emmanuel qui ont permis de disposer en faveur des mains mortes: soit malice, soit hasard, ces déclarations ne sont encore guères connues.

Les Curés, Chapitres, Séminaires, Maisons religieuses à établir, celles qui existent sans moyens suffisans seront indiquées spécialement. Toute disposition testamentaire en leur faveur sera exempte du droit de succession nouvellement établi, jusqu'à ce que elles aient atteint tel capital, ou tel revenu.

La Maison de Superga ne pourrait-elle être plus utilisée avec les mêmes dépenses? En général *elle n'était pas assez Gouvernée*. Le *Preside* y avait peu d'autorité, et je ne sais si l'Archevêque a assez de loisir pour la surveiller à une si grande distance. Là aussi il faudrait d'abord rétablir les premiers réglemens, et peut-être en ajouter. Dans les dernières années avant la longue révolution, on me disait qu'on n'exigeait même plus le travail fort modéré que chacun de ces messieurs aurait | p. 43 | dû présenter. Je sais cela à peu près de science certaine. Pour le reste, je ne puis que rappeler l'attention et engager à des recherches qui soient confiées à quelqu'un de bien instruit, et bien expérimenté.

Les petits Séminaires pourraient être confiés à des Réguliers: on obtiendrait deux avantages à la fois. Il faut pourtant remarquer, qu'il se trouve des Ordres religieux, très-respectables d'ailleurs, qui ne sont pas faits pour l'éducation. A tout prendre je ne vois guères que les Jésuites et les Barnabites qui y soient tout à fait propres.

S'il y a quelque Collège déjà établi, qui ne réponde pas aux intentions de S.M., on peut le transformer en un petit Séminaire. Il passera ainsi de plein droit sous l'inspection de l'Evêque.

Je hasarde une idée avec quelque défiance. On s'est plaint, que l'Académie Militaire décidait de trop bonne heure de la vocation des enfans. Beaucoup de parens répugnent à y mettre les leurs par cette raison. On a beau dire qu'ils sont libres de ne pas s'engager en service: la séduction d'un uniforme, d'un sabre, d'un shacket est toute-puissante sur ces jeunes têtes. Je crois cette Maison utile, quoique très-dispendieuse au Roi. Mais ne pourrait-on pas fixer l'entrée des Académistes à quatorze ans? Les études préalables seraient déterminées d'avance. Les élèves subiraient un examen et ne seraient admis qu'à condition d'y avoir paru avec | p. 44 | honneur<sup>66</sup>. L'économie, que l'on y ferait, fournirait à d'autres maisons d'éducation plus nombreuses, par là même qu'elles seraient montées plus simplement.

Les quêtes bien dirigées pourront aider à la besogne. L'Evêque intéressé toujours aux Séminaires grands et petits, en développera dans un mandement préalable l'objet et l'utilité. L'emploi des produits ainsi déterminé d'avance pourrait être confié à quelqu'association connue et estimée. Telle est la Compagnie de S. Paul à Turin. Sans doute il y en a de semblables dans les provinces. Le moyen des quêtes est déjà en usage en Savoie et il réussit au-delà | p. 45 | de ce qu'on croirait dans un pays qui n'est pas riche. L'esprit public en deçà des Alpes n'a pas cette tendance active: mais pour peu qu'on réussisse à l'exciter, il ne manquera pas au besoin. La loyauté, la régularité de S.M., son empressement à aller au devant des vœux de ses sujets engageront ceux-ci à y concourir.

<sup>66</sup> Si on met les places au concours, on y gagnera sous le point de vue de l'instruction. Maintenant l'Académiste médiocre passe sans difficulté aux classes supérieures. Alors le plus habile sera admis et l'Académie Militaire offrira au Roi l'élite des talens pour recruter le Corps des Officiers de l'Armée. Ces nouveaux Académistes arriveront déjà établis dans les bons principes, et le Commandant actuel les y affermira de son mieux. Ses talens sont connus: ses principes l'ont fait taxer de bigoterie. Sa besogne deviendra moins accablante, quand les objets de surveillance seront réduits de moitié.

Quand S.M. aura ainsi préparé au Clergé une existence décente: qu'elle aura donné ses ordres pour exécuter ce qui peut l'être de suite, les Ecclésiastiques se porteront naturellement vers un Roi, qui les relève de la détresse, où les a jetés la révolution. Ceux mêmes, qui ne sentent pas la reconnaissance, en tiendront le langage par respect humain. Tous se persuaderont qu'il leur convient d'écarter toute révolution: il n'en est aucune, qui n'amène la spoliation du Clergé.

| p. 46 |

## V - RÉTABLIR LES PRINCIPES

Ce n'est pas là néanmoins la plus sûre garantie de sa fidélité. Le premier pas est essentiel: il coupe court aux plaintes fondées. Il est un acte de justice, par où l'on doit toujours commencer: il est un hommage public à la Suprême Primauté de Dieu. Le Roi aura agi selon Dieu: Dieu achevera l'ouvrage.

L'ambition, le désir de secouer le joug des règles Ecclésiastiques rendrait encore le Clergé peu sûr, si on n'y faisait régner les principes religieux. C'est là la seule véritable garantie de la fidélité des sujets.

Surtout par l'exécution des règles établies par l'Eglise

En général ce but s'obtient avec certitude en laissant faire l'Eglise. Ses canons, sa Hiérarchie, son esprit sont dirigés à cette fin: ils l'obtiendront, si elle est libre d'en suivre les directions.

Torpeur générale

On ne doit pourtant pas se dissimuler que parmi plusieurs membres de l'Eglise, comme partout ailleurs, il s'est introduit un système sans énergie, qui est peut-être la plaie plus funeste de notre âge. A force de crier tolérance, le | p. 47 | philosophisme l'a persuadée: quand il a eu le dessus il s'est bien donné de garder de la suivre dans la pratique. La crainte du pire, le désir d'une tranquillité trompeuse, l'incertitude sur l'avenir produisent le *non faire*, et perdent les personnes et les Sociétés. L'habitude de la dépendance est venue se joindre à cette disposition en faisant perdre jusqu'à l'idée d'agir par soi-même<sup>67</sup>.

L'autorité séculière la remuera

Dans un tel état de choses l'impulsion Souveraine sera utile. Constantin, et en lui tous les Souverains Catholiques ont été appelés les Evêques du dehors. On a abusé depuis de ce mot: l'abus ne change pas la chose: le sens en est clair. Le Prince ne doit pas se charger de faire les lois Ecclésiastiques. Mais il peut et il doit les faire exécuter. Qu'il emploie son influence pour rappeler les Ecclésiastiques à leur devoir, il seconde le vœu de l'Eglise.

Quand la machine sera bien remontée, l'action ordinaire du Gouvernement pourra suffire. Maintenant il paraît nécessaire que S.M. concoure à exciter la vigilance des | p. 48 | premiers Pasteurs, et à favoriser leur sollicitude pour l'exécution des lois.

<sup>67</sup> En 1799 la servitude n'avait duré que cinq mois et demi. Quand Suwarow arriva il proclama aussitôt le retour de l'ancien ordre de choses: et malgré cela un Evêque du Piémont n'osa reprendre l'usage de ses attributions sans l'avis exprès du Gouvernement.

Consulter les Evêques

Soit par respect pour l'Eglise elle-même, soit pour être sûr de faire le bien, les Evêques doivent être consultés.

Deux routes se présentent pour cet objet. Le Roi engagerait les Archevêques à assembler chacun son Concile Provincial, en suivant les règles de l'Eglise. Ces convocations sont recommandées par le Concile de Trente: elles furent un des grands moyens du glorieux Episcopat de S. Charles. S.M. peut aussi appeler à Turin les Prélats plus distingués par leur vertu, leur savoir, et leur expérience. Cette marche fut suivie avec avantage par plusieurs Souverains.

Laquelle des deux méthodes S.M. veuille adopter, les lettres aux Prélats annonceront nettement que S.M. ne les consulte pas pour la forme, ni pour qu'ils disent ce qu'elle veut. Mais bien plutôt qu'elle voudra ce qu'ils diront. Qu'elle est fermement résolue d'en appuyer de ses moyens l'exécution.

On dressera une série de questions, sur lesquelles ils donneront leur avis: là sera celle qui regarde les vacances des Séminaristes.

Les Evêques ajouteront de leur côté ce qui leur paraîtra | p. 49 | convenable pour le rétablissement de la discipline Ecclésiastique, et la restauration de la Religion dans les peuples.

Il ne s'agit pas de multiplier de nouveaux réglemens. Il ne s'agit non plus [sic] d'exclure toute idée nouvelle. Dans les canons on trouve certainement des remèdes pour guérir et des préservatifs pour prévenir le retour des maux. Mais les canons seulement écrits sur le papier n'ont pas plus d'effet, que ceux de l'arsenal quand on ne les tire pas.

Néanmoins l'état actuel de la Société est tel qu'il peut fort bien rendre nécessaires quelques dispositions nouvelles. Comme rien de ce qui existe ne doit être détruit sans grande raison: que d'ailleurs chaque Diocèse a ses us, ses synodes adaptés aux peuples, aux provinces, aux circonstances, on ne doit pas prétendre de tout assujettir au même détail. Mais il est des règles générales, que l'on peut adopter. Il en est une surtout très-générale, qui est que le Gouvernement séculier appuie les Supérieurs Ecclésiastiques. Dans la pratique soit au sacré, soit au profane, sauf l'évidence du contraire, c'est toujours le Supérieur qui a raison.

Les points suivants paraissent indubitablement convenables.

Articles pour la réforme

Ecarter décidément du Ministère, et suspendre les mauvais Prêtres. Qu'ils déposent un habit, qui sert peut-être de manteau à leur turpitudes [sic], et qui en fait rejaillir | p. 50 | la honte sur les Ecclésiastiques respectables.

Etablir des formes, qui gênent le sécularisme du Clergé; c'est-à-dire qui lui interdisent l'accès dans les lieux peu convenables; et qui même à l'extérieur le mettent sous l'inspection du public. En Savoie les Ecclésiastiques sont toujours en soutane: et certainement ils ne marchent pas tous en carrosse ni dans de belles rues bien propres, ni dans des allées de jardin.

Des conférences, des examens, des retraites annuelles doivent garantir la doctrine et la bonne conduite de chaque individu.

Les employés Royaux informeront l'Evêque de ce qui viendra à leur connaissance sur la conduite des Ecclésiastiques: ils faciliteront ainsi sa surveillance sur son Clergé.

Il est des Diocèses, où chaque Prêtre est attaché formellement à une Paroisse. Il a quelque part aux profits: et en retour il est obligé de concourir à la desservir sous une sorte de direction discrète du Curé. Cette méthode doit contribuer à discipliner le Clergé.

Si S.M. recommande particulièrement les Séminaires aux Evêques, elle excitera ceux qui seraient moins vigilants: | p. 51 | les considérations secondaires n'arrêteront plus les autres. Et les Séminaristes eux-mêmes, si cela se sait, seront bien plus soumis à leurs Supérieurs.

Les Evêques eux-mêmes éprouveront une plus grande satisfaction à se livrer à ce soin important, quand ils pourront être bien sûrs de l'enseignement théologique. C'est à eux de répondre au Saint-Siège et à Jésus Christ lui-même de la doctrine de leur Clergé. Ce devoir leur attribue le droit de choisir eux-mêmes les Professeurs de toutes les sciences ecclésiastiques.

L'approbation du Roi sera nécessaire avant que le Professeur entre en fonction. Les chaires Ecclésiastiques doivent être dans le Séminaire même. Par là les Séminaristes auront bien moins de sujets de distraction, et surtout ils seront moins en contact avec les étudiants séculiers. Tant mieux, quand même les dispositions qu'on donnera pour l'université seraient suivies d'un plein effet.

### Enseignement polémique

Les événements de notre siècle ont répandu la défaveur sur les Universités. Le bon sens, l'obéissance sont indubitablement préférables à la science. La Société ne se raffermira jamais, tant que l'esprit et les talens seront un titre pour obtenir dispense de la pratique des vertus essentielles. | p. 52 | Mais ce serait aussi une exagération nuisible de vouloir absolument condamner les sciences et les proscrire. Pourvu qu'elles se tiennent à leur place, elles sont utiles à l'Etat. L'Eglise en a conservé les élémens dans les siècles d'ignorance; elle les a favorisées et elle les protège encore. On en a abusé dans notre siècle pour combattre la révélation. Cet abus même démontre la nécessité qu'elles soient approfondies par des hommes capables d'en rétorquer l'usage contre les impies.

La solidité, la profondeur du savoir est un caractère distinctif des hommes d'Eglise. Les études régulières méthodiques aidées par un genre de vie recueilli et tempérant en sont la cause. Aussi toutes les erreurs des incrédules ont-elles été réfutées victorieusement par nos Apologistes. Mais l'impiété est obstinée: elle a d'ailleurs des auxiliaires puissans dans les passions humaines, à qui elle ouvre libre carrière. Ce sera donc toujours l'affaire du Clergé de combattre cette hydre. Ceux de ses membres, qu'une foi humble, une vertu solide garantissent du danger, et à qui leur esprit naturel en donne l'aptitude, doivent tourner leurs études à cette fin.

Ce serait peine perdue, et même un excès dangereux | p. 53 | de vouloir trop occuper des sciences le commun des Prêtres. Les Evêques plus distingués devront être interrogés sur le moyen de former, et de placer ces guerriers choisis. Il me paraît qu'il doit s'en trouver un pour le moins dans chaque Chapitre Cathédral. La Bibliothèque du Séminaire fournie de tous les ouvrages de nos Apologistes est à sa disposition. Quand un Ecclésiastique moins savant en aura besoin, il recourt à cet expert, qui lui fournira les moyens de résoudre les doutes qu'on lui propose. Si avec le tems de pareils sujets devenaient plus nombreux, on pourra en placer dans les lieux, où il y a quelque concours d'étrangers, de personnes instruites; soit garnisons militaires; villes de commerce etc.

Avant tout, que chacun des Professeurs de l'Université ait charge expresse d'*aromatiser* son enseignement. Qu'il ait soin de prémunir ses disciples au fur et à mesure que le cours de ses leçons l'amène à toucher à quelque sujet dont les sophistes aient [*sic*] abusé. Qu'il n'y mette aucune affectation: il doit le faire avec beaucoup de discrétion, de délicatesse, de manière à ne pas nuire en voulant bien faire.

Si cette marche est suivie fidèlement, le Séminariste qui voudra approfondir quelque science profane, pourra sans danger en suivre le cours à l'Université. | p. 54 | Mais les Séminaires assez riches feront toujours mieux en s'attachant des Professeurs capables de suffire à cette tâche dans l'intérieur du Séminaire.

## Remarque

Si on assemble des Conciles, on sait, que chaque Métropolitain est tenu d'en transmettre les actes à Rome pour en avoir l'approbation.

## Ordres contemplatifs

S'il n'y avait encore aucune maison pour des Solitaires contemplatifs, je n'aurais pas manqué d'en dire un mot. Ils ne sont nullement inutiles à l'Etat. Mais l'Eglise et l'Etat auront longtemps besoin d'Ouvriers agissants, qui refondent l'esprit public. Deux maisons de Solitaires suffisent présentement: elles pourront se multiplier quand tout le nécessaire existera.

## Religieuses

Les Religieuses n'étaient pas comprises dans le sujet, dont je devais m'occuper. Je parle de l'Institut de la Marquise de Canossa, parce qu'il se rapporte à l'éducation, et dans l'état actuel de la Société, on ne peut traiter aucun sujet de morale publique sans que la pensée se porte vers les générations croissantes. L'éducation des jeunes personnes du sexe appelle aussi les sollicitudes du Gouvernement. Elles auront à semer dans les cœurs à peine formés de leurs enfans les premières notions de vertu, de devoir: cette préparation au développement du caractère, et des principes est de la plus haute importance. Les femmes ont d'ailleurs une influence | p. 55 | marquée dans la Société. Il importe que leur âme, leur esprit soient d'accord avec la Religion, avec le système politique.

L'éducation des Couvens a l'avantage de placer les jeunes personnes dans l'atmosphère religieuse, qui convient à l'éducation. Elles y contractent des habitudes dévotes, qui lors même qu'elles s'égareront par la suite ne leur permettent guères de tomber tout à fait dans l'impiété. Mais on ne peut se dissimuler que des améliorations seraient fort désirables. Les Religieuses, que les orages de la révolution avaient jetées dans le monde, ont pu y acquérir des connaissances, et une expérience, dont le fruit ne sera pas perdu.

Ceci est tout à fait hors de mon sujet, et je n'en ai fait mention qu'incidemment, et pour rendre compte du motif, pour lequel je n'en ai pas traité plus au long.

| p. 56 |

## CONCLUSION

En entreprenant cette tâche plus que jamais j'aurais voulu trouver en moi tout le talent, et les connaissances nécessaires pour résoudre la question de la manière la plus étendue et la plus satisfaisante. Appelé à dire *mon* opinion, c'est bien la mienne que j'ai exprimée sans avoir cherché ailleurs des lumières, qui m'auraient été si nécessaires. J'en donne ma parole: nul Ecclésiastique, nul Laïque n'a été consulté: j'ai cru que le secret était sous-entendu, et je l'ai gardé soigneusement. Néanmoins c'est avec quelque assurance que j'ai exposé mes idées: elles sont basées sur ce qu'il y a de plus sûr, sur le seul fondement de toute Société. Les pièces qui forment l'Appendice suivant m'ont paru propres à éclaircir la matière. Je sou mets le tout à la sagesse de S.M. Je m'estimerai heureux s'il s'y rencontrera quelque idée avantageuse à Son Service; et si tel qu'il est ce travail sera à Ses yeux une preuve du zèle sincère qui m'animerait toujours pour son bonheur, et celui de ses Sujets.

Turin 14 Août 1821

Le Marquis César d'Azeglio

| p. 57 |

## APPENDICE

Appendice I - Extrait du Conservateur tome VI, livraison 78, page 604. A l'occasion du forfait de Louvel (voyez page 2)

Princes de l'Europe, Chefs de cette belle partie du monde qui mérita le nom de Chrétienté tant qu'elle resta fidèle au Christianisme, ne pleurez pas sur notre infortuné Prince, pères des peuples, *pleurez plutôt sur vous et sur vos enfans*. Il ne m'appartient pas de vous parler au nom de la Religion, et je n'emploie ici que le langage de la politique. Ce n'est sans doute que dans de profonds desseins de justice et peut-être de miséricorde, que la Providence a voulu mettre sous vos yeux, et dans un même tableau, le spectacle [de toutes les lâches fureurs de l'athéisme, et] de toutes les vertus et de toute la force de la Religion Chrétienne; qu'elle a voulu placer le théâtre de si grandes et de si hautes leçons sur le théâtre même de tous les plaisirs et de toutes les folies, de ces plaisirs qui n'auraient dû être que l'amusement domestique de l'homme oisif, et dont vous avez fait une | p. 58 | institution publique, un moyen de Gouvernement, école de licence, de mollesse, de corruption, de frivolité qui a perdu les grands, qui a perverti les peuples, et l'Europe aussi blessée à mort péricule au milieu de ses plaisirs et de ses théâtres.

Vous avez tous assisté à ce triste et déchirant spectacle dans la personne du Chef le plus ancien de la plus ancienne de vos illustres Maisons; est-ce une dernière leçon donnée aux peuples et aux Rois? est-ce un dernier rayon de sa lumière, que la Providence a voulu faire luire sur nous avant de se retirer de la Société et de l'abandonner aux ténèbres et à la désolation?

*Impiaque aeternam timuerunt saecula noctem.* Une éternelle nuit menaça l'univers.

Laissez toutes ces dénominations de partis, vaine pâture de nos petites haines et de nos tristes divisions, royalistes, libéraux, modérés, démocrates, monarchistes, élevez-vous plus haut: athées ou Chrétiens, nous ne serons bientôt plus autre chose, si nous ne le sommes déjà, et quand nous en serons là, il n'y aura plus que des assassins et des victimes.

*Vous avez redouté la Religion*, et tous, plus ou moins, vous l'avez persécutée ou dans son chef, ou dans ses Ministres, ou dans son enseignement, ou dans ses propriétés, ou dans son Culte. Que vous en est-il revenu? vous ne pouviez Gouverner | p. 59 | sans elle, et elle Gouvernait pour vous, sans vous, et malgré vous, en inspirant aux peuples, en plaçant dans leur raison et dans leur cœur, des principes Divins de docilité, de respect, d'affection, de support, qui leur faisaient chérir vos personnes, bénir vos bienfaits, partager vos peines, pardonner même vos fautes et vos erreurs. La Religion était le seul ciment de l'édifice, et une fois détruit, les pierres se sont disjointes, et l'édifice a menacé ruine. Alors on a senti la nécessité de le refaire, et après avoir fermé l'oreille aux saintes inspirations de la nature, on s'est adressé aux vaines opinions des hommes. Les passions ont répondu, et les hommes, las d'être soumis à la Souveraineté de Dieu, dont trop d'erreurs et de fautes avaient défiguré les images, se sont eux-mêmes érigés en Souverains de droit, et bientôt en tyrans de fait, et à des tyrans, il faut des esclaves; et une vile servitude qui ne sera pas même tranquille, menace partout de remplacer une libre et fière obéissance. Voilà où en est l'Europe, et qu'elle soit destinée à périr ou à survivre à ses déchiremens, nous osons espérer, en terminant cette pénible carrière, que nos écrits resteront comme une protestation solennelle contre les erreurs qui l'auront perdue, ou comme un dépôt où elle retrouvera les doctrines qui peuvent la sauver.

De Bonald

Appendice II - Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales par M. de Bonald, Tome 2, pag. 58 (voyez pag. 8)

Dieu est donc la grande pensée de la Société; les images sous lesquelles elle le représente, sont en quelque sorte le grand spectacle de la Société; le Culte qu'elle lui rend est la grande *action* de la Société et malheur aux Gouvernemens qui détournent trop l'attention des peuples à d'autres idées, à d'autres actions, à d'autres spectacles! la Religion (Catholique) qui comprend l'*esprit* et la *vérité*, la croyance et le Culte, est donc le grand héritage des peuples et leur inaliénable patrimoine. En vain les hommes, dans leur court passage sur la terre, la méconnaissent et l'outragent; elle n'en est pas moins l'âme, la vie du corps social, et, selon l'usage qu'il en fait, la cause de ses développemens ou le principe de ses révolutions. Partout présente, même là où on ne l'aperçoit pas, elle se mêle aux lois, aux mœurs, aux coutumes, à la langue, aux | p. 61 | arts, à tout. Elle anime ce grand corps: elle l'agite quand il se croit tranquille; elle le calme quand il est agité: la postérité dira, si elle peut le recomposer quand il est dissous..... et c'est à la Religion et à son influence toute-puissante sur le corps social, que convient cette pensée d'un poète:

*Mens agitat molem et magno se corpore miscet.*

Appendice III - Education des pauvres<sup>68</sup> (voyez page 37)

La *Mendicité instruite* est une institution, qui seule suffirait à démontrer l'utilité de la Religion pour l'Etat. *Don Chetto* qui la fonda, songeait au salut des pauvres enfans, dont les parens absorbés par le soin de gagner leur vie ne peuvent s'en occuper suffisamment. Et cependant D. Chetto a rendu le plus grand | p. 62 | service à l'Etat par un établissement, qui plante les bons principes dans le bas peuple, et engage à devenir laborieux ses enfans, que l'oisiveté, le crime, et le gibet auraient un jour réclamés. Cette institution a néanmoins un défaut, moins sensible jusqu'ici, à cause que ses premiers restaurateurs sont encore là. Elle est dirigée par des hommes isolés; le changement des individus ne peut que nuire. Les fluctuations dans le système, la fureur d'innover, le manque d'une autorité centrale entraînent toujours la décadence de pareils établissemens. Les *Ignorantins* sont évidemment indiqués pour les garçons: il y en a à Rome; ce qui offre une facilité pour la langue, si on peut en obtenir un ou deux Frères. Pour les filles il existe à Chambéri les filles de S. Joseph: je crois qu'il y a à Rivarol une maison établie à cet effet. Je connais particulièrement l'institut de la Marquise Canossa de Vérone. J'ai parlé une fois à cette Dame, et j'avoue que le respect et l'admiration m'ont saisi. Il me paraît que Sainte Thérèse devait être comme elle. Noble, jeune, riche, spirituelle, douée d'une judiciaire exquise, elle s'est adonnée à l'éducation des pauvres; et elle vit très-pauvrement. Dans les maisons de son institut on enseigne aux filles des pauvres la Religion, le travail, la lecture, l'écriture, et, je crois, l'arithmétique. On reçoit pendant l'hiver des paysannes, que l'on forme à l'enseignement, et à la piété effective qui le rend efficace: elles portent ainsi dans les villages les plus reculés | p. 63 | l'amour, et la connaissance du bien. On accorde le logement aux Dames pour faire une retraite. Et enfin les Soeurs vont servir les malades de leur sexe dans les hôpitaux.

La Marquise de Canossa a étudié surtout les règles de S. Vincent de Paul; et n'y a fait que quelques modifications convenables à l'Italie. Par exemple, les Soeurs ne doivent pas servir les hommes aux hôpitaux: même auprès des femmes elles ne sont *jamais* seules, ni

<sup>68</sup> C'est à dessein que j'emploie le mot Education. Le libéralisme s'occupe beaucoup de l'*Instruction*: il en donne tellement tellement [sic], et il se bouffit de complaisance sur ses œuvres. Il croit avoir tout fait; il a seulement oublié l'essentiel.

assez loin l'une de l'autre pour ne pas se surveiller, et se garantir réciproquement. Sa théorie se présente très-favorablement: la pratique y répond. S.M.I. et R. la protège personnellement: les administrations civiques demandent des fondations; et le S. Père lui accorde une bienveillance particulière. J'avais déjà trouvé deux Novices à lui envoyer: elle les amenait ici elle-même au bout de deux ans. Les retards, et les événemens ont mu; et la chose est demeurée en suspens. Si elle s'effectuait, ce serait une semence féconde d'un bien incalculable. *La Mendicità istruita* ne serait plus dans un état de vacillation, qui afflige surtout pour les institutrices.

Quelques amours propres (il s'en rencontre partout) entraveront sans doute l'exécution de ces idées. Ils méritent pourtant des égards; et il y a moyen de les ménager sans nuire à l'exécution. C'est peut-être aussi amour propre de ma part: mais je crois | p. 64 | tout ceci de haute importance, et j'ose supplier S.M. de vouloir bien le prendre en grande considération.

Ma prévention en faveur des Corporations liées par des règles religieuses peut paraître exagérée. Mais je ne vois pas ailleurs la stabilité nécessaire à rendre vraiment utiles les associations destinées à quelque service public. C'est pourquoi je crois convenable d'en former aussi pour le service des prisonniers, pour les aliénés etc. Ces corporations doivent être composées de laïques: dirigées par un, ou plusieurs Ecclésiastiques selon le besoin.

| p. 65 |

Appendice IV - Biens de l'Eglise et des pauvres (voyez pag. 39)

L'opinion sur les biens de l'Eglise, et ceux des Œuvres Pies demande à être établie avec beaucoup de maturité. Je ne suis ni Canoniste, ni Homme d'Etat. Mais ayant parlé des premiers, je crois devoir prévenir toute fausse interprétation de mes sentimens.

La Souveraineté a sans doute beaucoup de droits très-étendus. J'irai jusqu'à dire, que dans les véritables besoins publics elle peut tout ce qui n'est pas positivement péché: tout ce dont il résultera plus de bien que de mal. Elle ne doit néanmoins faire usage de ce pouvoir universel: qu'à l'extrémité; pour empêcher un plus grand mal; autant qu'il le faut pour y parvenir; et en suivant les formes, en respectant les droits, avant d'agir si elle en a le loisir: ou les reconnaissant, les indemnisant promptement par la suite, si l'urgence n'a | p. 66 | pas permis les actes préliminaires requis.

L'Eglise est propriétaire de ses biens. Le Souverain ne doit jamais en changer la destination, sans qu'elle y consente librement. De son côté le Souverain Pontife doit être fort réservé à accorder des mutations.

Le respect pour les dispositions testamentaires est un des élémens de la Société organisée. On ne conçoit pas comment il se fait, que si la plus riche hoirie est laissée à un riche, elle lui reste sans contraste [*sic*]: elle passe à ses descendans à l'infini. Et si un héritage quelconque est destiné à une Eglise, à une Œuvre Pie, il peut être une fois ou l'autre saisi par le Souverain.

Je remarque néanmoins une différence. Les biens de l'Eglise ont entr'eux un rapport. qui n'a pas lieu entre les Œuvres Pies. Mon opinion est toujours, *respect à la propriété existante, et aux volontés de ceux, qui l'établissent*. Mais enfin, dans des cas de nécessité, on doit reconnaître dans le Chef de l'Eglise le droit d'employer pour le plus grand bien de l'Eglise (qui se rapporte toujours au salut des âmes) d'employer, dis-je, à une œuvre nécessaire à l'Eglise des fonds, qui étaient destinés à un usage seulement utile, ou convenable à l'Eglise. Ce droit sera sujet à moins de réserve, si personne n'est actuellement en jouissance du reve-

nu. Si les appelés à en jouir sont réduits à un très-petit nombre; si les probabilités de leur augmentation sont faibles.

| p. 67 | Mais surtout quand le besoin de l'Eglise demande, qu'en suspendant pour quelque temps le soin des accessoires, il soit pourvu au principal. Aucun donateur n'a pu dire: que l'Eglise manque d'Evêques, de Pasteurs, de l'Apostolat local, et universel, d'éducation ecclésiastique, n'importe; je veux que ma donation subsiste selon que je l'ai établie. Il aurait blasphémé: il aurait dit: ce n'est pas l'Eglise de Jésus Christ que je veux avant tout; c'est une Eglise de ma façon, dont je m'occupe principalement. Il serait fou. Seulement on doit avouer, que si l'établissement qu'il a doté est propre à fournir lui-même aux besoins pressans de l'Eglise, il n'y a plus de motif de lui en substituer un autre.

Dans l'état actuel de la Société, on doit pourtant faire attention, que l'Eglise vient d'essuyer un naufrage. La nacelle qui ne peut se perdre, est restée à flot. Les corsaires, les vagues ont néanmoins enlevé grande partie de la cargaison: que les avaries soient réparties entre les chargeurs c'est un usage de mer. La fraternité réelle des hommes en est l'origine: et celle qui lie les Ecclésiastiques doit valoir plus qu'aucune autre.

La justice réclame une autre restriction en faveur des individus, qui par des sacrifices réels auraient en quelque sorte acheté la jouissance d'un fonds. Si ce fonds n'est pas aliéné, le bénéficiaire y a droit. Je n'ai jamais vu sans peine, que les Commandeurs de Malthe n'aient pas recouvré les biens non vendus des Commanderies, dont chacun d'eux était investi. Je ne crois pas à la résurrection de cet Ordre. Mais le | p. 68 | Chevalier de Malthe était devenu Commandeur moyennant des conditions selon les règles de l'ordre, connues, sanctionnées par le Pape, avouées par le Roi. Un service personnel, des sommes déboursées, l'ancienneté pour tous: des services plus longs, de très-fortes dépenses pour plusieurs étaient des titres, qui donneraient gain de cause devant un Tribunal légal. J'ai toujours cru que la Religion de S.M. le Roi Victor Emmanuel a été surprise: car on m'a assuré que tous ces biens ne sont pas encore vendus; le Commandeur qui en jouissait y a un droit spécial.

J'ai parlé des Chevaliers de Malthe parce que je connais mieux les droits des individus de cet Ordre. S'ils n'avaient compté sur les Sanctions Souveraines, et qu'ils eussent placé leurs fonds autrement, ils seraient dans l'aisance. Les événemens qui ont bouleversé l'Ordre, ne dépendaient pas du Roi: il n'est pas obligé de chercher à le rétablir. Quand il n'existera plus aucun y ayant droit, S.M. pourra s'arranger avec S.S. pour en disposer. Et si on les emploiera à un petit Séminaire, ou à une Maison d'Ignorantins, la Patrie ne perdra pas au change. *Mais la justice avant tout.* S.M. ne veut pas sans doute être surpassée sur ce point par aucun Souverain. Le Gouvernement Autrichien l'a observée en cette affaire très-exactement: je crois même qu'il admet tous les Chevaliers qui déjà existaient en 1798 à remplacer selon leur ancienneté les Commandeurs qui meurent. Ces Chevaliers avaient acquis plus ou moins de droits. Ce serait une question à approfondir avant de rien décider à leur égard.

Aucun autre intérêt que l'amour de la justice, et, j'ajouterai, | p. 69 | celui que je porte à S.M. ne m'a engagé dans cette digression.

### Œuvres Pies

Il peut paraître singulier que j'adopte un principe plus rigoureux à l'égard des biens des Œuvres Pies. Mais on voit assez que celles-ci n'ont pas entr'elles cette fraternité, que l'on ne peut méconnaître dans les différentes branches qui composent l'Eglise propriétaire. Il est inutile de redire ici ce qui a été observé plus haut.

Quand il s'agit des Œuvres Pies, le cas est différent. Le donateur a eu en vue tel genre de malheur, telle classe de malheureux. Dès qu'un propriétaire, pouvant disposer de son bien, le

leur a donné; il leur a transmis son droit, sa propriété. Je répète ce que j'ai déjà dit. S'il eût fait cette donation au plus riche des sujets du Roi, elle aurait son plein effet. Il l'a faite à des pauvres: à plusieurs pauvres: et elle sera nulle? Le Roi père de tous ses Sujets: le Roi, auquel les malheureux sont spécialement confiés: le Roi qui doit veiller à ce que les secours, les moyens de subsister ne leur manquent pas: le Roi les priverait de ceux qui leur viennent d'ailleurs?

Supposons un homme charitable, qui connaissant le triste sort des aveugles leur lègue un secours. Il paraît trop abondant: l'autorité en destine ailleurs une portion. Eh! bien: tous les aveugles que cet acte arbitraire laisse dans la souffrance: ceux mêmes qu'il ne prive que de quelques adoucissements, sont les victimes de cet acte de l'autorité: ils sont | p. 70 | privés d'un bien, auquel ils avaient droit: sur quelle conscience pèsera la dette de l'indemnité? La responsabilité de ses maux? si cet homme qui osa dire: on faisait trop pour eux était mis dans le même état, tiendrait-il encore ce langage?

Si réellement quelque donation produisait des maux essentiels, auxquels il n'y aurait pas moyen d'apporter remède par une bonne administration, nul doute alors, que le Roi peut, et doit user de son autorité Souveraine, remplir son devoir de Conservateur de la Société, et faire cesser le mal.

Voici selon moi ce que l'on doit conclure. S'il s'agit seulement d'obtenir un plus grand bien, les intentions, les dispositions du donateur doivent être respectées. Quand elles produisent un mal réel, qu'on ne peut écarter autrement, le Roi peut, et doit intervenir avec sa Souveraine autorité; et le concours de celle de l'Eglise, quand les canons l'exigent. Cette règle me paraît sûre; et la seule qui prévienne tout abus de l'autorité.

Je reconnais qu'il serait utile de chercher à diriger les donations en faveur des Œuvres dont les moyens sont insuffisants. A cet effet le Ministère peut chaque année faire publier la liste de celles, qui sont dans le besoin: la destination de chacune d'elles doit être indiquée clairement. Les personnes disposées à faire quelque donation considérable se décideront avec connaissance de cause; mais | p. 71 | par ces notions offertes sans rien prescrire la liberté des donateurs sera respectée.

Terminons par une réflexion sans réplique. Je veux abandonner tous les raisonnemens faits ici sur les droits de l'Eglise, et des Pauvres. Avec cela il faudra toujours opter: ou respecter leurs propriétés; ou tarir à jamais les donations. Quand on voit que les volontés des anciens donateurs ne sont pas respectées, on perd la bonne volonté de les imiter. Il n'y a qu'à interroger là-dessus les hommes respectables et vertueux, qui eurent le courage d'administrer les hôpitaux sous Bonaparte; ils diront le résultat de ses actes arbitraires à cet égard.

En me résumant. On ne doit jamais changer les dispositions du donateur, sauf quand elles produisent un mal. Le Souverain a raison de demander à l'Eglise ce changement, quand elle se trouve manquer du nécessaire, par la raison que ce manque est un mal, un très-grand mal, le plus grand des maux. Alors loin d'être perdu pour l'Eglise ce bien lui devient plus avantageux.

Enfin je ne prétends pas en inférer que jamais on ne doive demander à l'Eglise des sacrifices extraordinaires pour le bien de l'Etat. Mais que l'on ne vienne là que par une nécessité évidente, à laquelle, il n'y ait pas moyen de fournir; reconnue librement par le Chef de l'Eglise. Que l'on se souvienne du mot de Charles Quint, | p. 72 | qui parlait en homme d'Etat, quand il dit qu'Henri VIII avait tué la poule aux œufs d'or.

Quant aux biens des Œuvres Pies, qu'on n'y touche jamais hors le cas qu'il résulterait un mal véritable de leur destination actuelle.